

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2798

16 novembre 2011

### SOMMAIRE

Abacus Financial Assets Recovery Corporation S.A. ....	134299	FINIMPEX S.A., société de gestion de patrimoine familial .....	134264
Aclee S.à r.l. ....	134302	GATINVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial .....	134265
Adeis S.A. ....	134258	Ginkgo Holding S.A. ....	134279
Adepa Global Services S.A. ....	134302	Grax Investments S.à r.l. ....	134265
Alsace Lorraine Transports Luxembourg .....	134303	Herculean CC S.à r.l. ....	134282
Alternative Strategy .....	134301	IBTD GROUP S.A., société de gestion de patrimoine familial .....	134279
AMO Holding 8 S.A. ....	134300	Inesia S.A. ....	134303
Antique Jodphur S.A. ....	134264	JES .....	134303
Anziehend Mode und Anderes S.à r.l. ...	134301	Katrann Private SA SPF .....	134263
Apollo Redos II S.à r.l. ....	134301	Limber Private S.A., société de gestion de patrimoine familial .....	134280
ArcelorMittal Greenfield S.A. ....	134301	Liquidambar Private S.A. SPF .....	134280
Ateliers Arthur Graas S.à r.l. ....	134302	LUNAV S.A., société de gestion de patrimoine familial .....	134281
Bonnifacio Henrico S.à r.l. ....	134281	MIRIM S.A.- société de gestion de patrimoine familial .....	134281
Bonnifacio Henrico S.à r.l. ....	134280	New Dawn EPP Issuer Co S.A. ....	134282
Cannelle Private S.A. SPF .....	134258	New Dawn MEP Issuer CO S.A. ....	134282
Capitaine Private S.A. SPF .....	134259	Palmes Invest SPF S.A. ....	134297
Captain Boat S.à r.l. ....	134282	Pecora Private S.A. SPF .....	134298
Chabert Private S.A. SPF .....	134260	Pemar Private S.A. SPF .....	134298
Chandler Private S.A. SPF .....	134260	Petite Global S.A. SPF .....	134298
Cie R.O.V.Y. S.A., société de gestion de patrimoine familial .....	134258	Prairie Private S.A. SPF .....	134299
Confianza S.A. SPF .....	134260	PRANITAS GROUP S.A., société de gestion de patrimoine familial .....	134299
Consepio S.A. SPF .....	134261	Ragenira Private S.A. SPF .....	134300
Crifral S.A. SPF .....	134261	Resort Investment S.A., société de gestion de patrimoine familial .....	134300
Denovo S.A., société de gestion de patrimoine familial .....	134259	Société d'Expertise Automobiles Luxembourgeoise S.A. ....	134302
Douglas Private S.A. SPF .....	134261	SV Constructions .....	134304
Duck Private S.A. SPF .....	134262	Symbols S.A. ....	134304
Durness Private S.A. SPF .....	134262	Tootsie S.à r.l. ....	134304
Endo Global S.A. SPF .....	134263	Tradep S.A. ....	134298
EOV S.A., société de gestion de patrimoine familial .....	134259		
Eraclito International S.A. ....	134262		
Etincelle Private S.A. SPF .....	134263		
FERBLA S.A., société de gestion de patrimoine familial .....	134264		

**Cie R.O.V.Y. S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 145.692.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société Cie R.O.V.Y. S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

*Pour: Cie R.O.V.Y. S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136729/19.

(110157717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Cannelle Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 159.879.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société CANNELLE PRIVATE S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

*Pour: CANNELLE PRIVATE S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136731/18.

(110157720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Adeis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 147.835.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 8 septembre 2011*

L'assemblée générale a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Monsieur Paul HEISER, demeurant 4 bei der Breck L-6180 GONDERANGE est confirmé en qualité de nouvel administrateur à la date du 1<sup>er</sup> Octobre 2010 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Pour extrait conforme

*Pour ADEIS S.A.*

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

SOCIETE ANONYME

Signatures

Référence de publication: 2011138492/17.

(110159732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

---

**Denovo S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 18.912.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société DENOVO S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

*Pour: DENOVO S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136739/19.

(110157417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

**EOV S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 25.520.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société EOV S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

*Pour: EOV S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136749/19.

(110157713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

**Capitaine Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 154.376.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société CAPITAIN PRIVATE S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

*Pour: CAPITAIN PRIVATE S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136732/18.

(110157425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

**Chabert Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 162.519.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société CHABERT PRIVATE S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

Pour: CHABERT PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136733/18.

(110157718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Chandler Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 157.383.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société CHANDLER PRIVATE S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

Pour: CHANDLER PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136734/18.

(110157424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Confianza S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 158.899.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société CONFIANZIA S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

Pour: CONFIANZIA S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136736/18.

(110157423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Consepio S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 147.184.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société CONSEPIO S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

*Pour: CONSEPIO S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136737/18.

(110157421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Crifral S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 162.510.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société CRIFRAL S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

*Pour: CRIFRAL S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136738/18.

(110157419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Douglas Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 157.393.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société DOUGLAS PRIVATE S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

*Pour: DOUGLAS PRIVATE S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136740/18.

(110157415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Duck Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 154.157.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société DUCK PRIVATE S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

Pour: *DUCK PRIVATE S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136741/18.

(110157715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Durness Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 149.893.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société DURNESS PRIVATE S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

Pour: *DURNESS PRIVATE S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136742/18.

(110157414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Eraclito International S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.965.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société ERACLITO INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

Pour: *ERACLITO INTERNATIONAL S.A.,*

Société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136750/19.

(110157411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Endo Global S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 163.034.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société ENDO GLOBAL S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

*Pour: ENDO GLOBAL S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136748/18.

(110157714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Etincelle Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 159.880.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société ETINCELLE PRIVATE S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

*Pour: ETINCELLE PRIVATE S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136751/18.

(110157711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Katrann Private SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 151.157.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société KATRANN PRIVATE SA SPF, société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

*Pour: KATRANN PRIVATE SA SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136766/18.

(110157406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**FERBLA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 152.262.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société FERBLA S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

*Pour: FERBLA S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136754/19.

(110157710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

**FINIMPEX S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 19.076.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société FINIMPEX S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

*Pour: FINIMPEX S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136756/19.

(110157705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

**Antique Jodphur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 103.774.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2011 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) L'assemblée décide de transférer le siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011;

2) Divers

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

*Pour la société*

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2011138496/16.

(110159934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.



**GATINVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 85.209.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société GATINVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

*Pour: GATINVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136760/19.

(110157704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

**Grax Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 57.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 163.703.

**STATUTES**

In the year two thousand eleven, on the eighth day of September.

Before us Maître SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

**THERE APPEARED:**

Mr. Peter Hansson, partner, born in Järfälla, Sweden, on March 24, 1970, residing at Poppelvägen 1, SE-167 53 BROMMA, Sweden.

Hereby represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of proxy given under private seal on September 6, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company, governed by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, and the present articles of association.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, these shareholders may take appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company has one sole shareholder, he exercises the powers attributed to the general meeting of shareholders.

**Art. 2. Definitions.** «Articles» means these articles of association in their present form and as amended from time to time;

«Agreed Provision» means the amount to be allocated to a provision account as determined by the Board of Directors (conseil de gérance), acting reasonably, in order to ensure (i) the successful running of the business of the Company and, (ii) that sufficient funds are maintained according to the cycle of fund raising and consequent level of forecastable income and expenses of the Company;

«Available Amount» means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the subscribed share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Luxembourg laws or of the Articles, each time as set out in the relevant interim financial statements so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the subscribed share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Luxembourg laws or of the Articles.

«Board of Directors (conseil de gérance)» has the meaning as set forth in Article 14;

“Cancellation Value Per Share” means the value calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such class of shares;

«Class A Preferred Shares» means the preferred shares of class A and «Class A Preferred Share» means any of them;

«Class B Preferred Shares» means the preferred shares of class B and «Class B Preferred Share» means any of them;

«Class C Preferred Shares» means the preferred shares of class C and «Class C Preferred Share» means any of them;

«Class D Preferred Shares» means the preferred shares of class D and «Class D Preferred Share» means any of them;

«Class E Preferred Shares» means the preferred shares of class E and «Class E Preferred Share» means any of them;

«Class F Preferred Shares» means the preferred shares of class F and «Class F Preferred Share» means any of them;

«Class G Preferred Shares» means the preferred shares of class G and «Class G Preferred Share» means any of them;

«Class H Preferred Shares» means the preferred shares of class H and «Class H Preferred Share» means any of them;

«Class I Preferred Shares» means the preferred shares of class I and «Class I Preferred Share» means any of them;

“Class of Shares” means collectively all the classes of shares in issue at a given moment;

«Company» means the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) Grax Investments S.à r.l. governed by these Articles;

«Company Act» means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time;

“Director” means a member of the Board of Directors (conseil de gérance);

«Financial Year» has the meaning as set forth in Article 18;

«First Classes of Shares» means, at a given moment, the other class(es) of Shares than the Last Class of Shares;

«General Shareholders’ Meeting» means any general meeting of the Shareholders of the Company;

«Interim Financial Statements» means the interim balance sheet, the interim profit and loss account and the interim attached notes of the Company;

«Last Class of Shares» means the last class of Shares based on alphabetical order which is still in issue at a given moment;

«Ordinary Shares» means the ordinary shares «Ordinary Share» means any of them;

«Shares» means the Shares of each class and “Share” means any of them;

«Shareholders» means the holders of Shares of any class and «Shareholder» means any of them;

“Total Cancellation Amount” means the amount determined by the Board of Directors (conseil de gérance) taking and approved by the General Shareholders’ Meeting on the basis of the relevant Interim Financial Statements. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Shareholders’ Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles.

**Art. 3.** The Company’s name is Grax Investments S.à r.l..

**Art. 4.** The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same, to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 5.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg sanctioned by special resolution of the shareholders approving the amendment of the Company's articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors (conseil de gérance).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 6.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 7.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 8.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 9.** The subscribed capital of the Company is set at Fifty-Seven Thousand Five Hundred Euro (EUR 57,500) divided into:

- One Hundred Twenty-Five (125) Ordinary Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class A Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class B Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class C Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class D Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class E Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class F Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class G Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class H Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class I Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;

All with a nominal value of One Hundred Euro (EUR 100) per Share.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by special resolution of the shareholders approving the amendment of the Company's Articles.

In addition to the subscribed share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 10.** Each Share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights pro rata to his shareholding. Except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Company Act., each share shall rank pari passu with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

**Art. 11.** The shares are freely transferable between the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless approved by special resolution of the shareholders.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Company Act.

A share cannot be held by joint owners. Each share has one owner.

**Art. 12.** The Company may repurchase its shares under due observance of the provisions of the Company Act.

Furthermore, the Company shall be entitled subject to (i) the prior approval of all the Shareholders having a voting right to be casted at a General Shareholders' Meeting, (ii) the agreement of all the holders of the Shares to be repurchased, to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares specifying the number of relevant Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the "Repurchase Date") provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Ordinary Shares.

In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class I Preferred Shares;
- (ii) Class H Preferred Shares;
- (iii) Class G Preferred Shares;
- (iv) Class F Preferred Shares;
- (v) Class E Preferred Shares;
- (vi) Class D Preferred Shares;
- (vii) Class C Preferred Shares;
- (viii) Class B Preferred Shares; and
- (ix) Class A Preferred Shares.

In the event of a reduction of the subscribed share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board of Directors (conseil de gérance) and approved by the General Meeting with respect to the Class of Shares to be redeemed, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may repurchase its Shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by the Companies Act.

The Total Cancellation Amount shall automatically become payable on Repurchase Date.

Immediately after the payment of the Total Cancellation Amount, the Board of Directors (conseil de gérance) shall convene a General Shareholders' Meeting in view of decreasing the subscribed share capital by cancelling the repurchased Last Class of Shares.

**Art. 13.** The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of the Articles, provided that (i) any reduction in the subscribed share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation of Article 12; (ii) any increase in the subscribed share capital (a) shall be made proportionately to each Class of Shares then outstanding and (b) must result in each Shareholder holding a proportionate part of each Class of Shares then outstanding; (iii) any subdivision of a Class of Shares into new Classes of Shares must result in each Shareholder of the former undivided Class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided Class of Shares; and (iv) any combination or aggregation of Classes of Shares into a new Class of Shares must result in each Shareholder of the former Classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined Class of Shares.

### Management

**Art. 14.** The Company is managed by at least three (3) Directors (gérants) who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by ordinary shareholders resolution, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Directors (gérants) are appointed for an undetermined period. The Directors (gérants) may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Director (gérant), the Directors (gérants) constitute a Board of Directors (conseil de gérance). Any Director (gérant) may participate in any meeting of the Board of Directors (conseil de gérance) by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. In any case the board meetings should physically take place in Luxembourg with the majority of Directors (gérants) attending in person. The chairperson must physically attend the board meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Directors (gérants) may be represented at meetings of the board by another Director (gérant).

Written notice of any meeting of the Board of Directors (conseil de gérance) must be given to the Directors (gérants) twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of consent of each Director (gérant) in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors (conseil de gérance).

The general meeting of shareholders may decide to appoint Directors (gérants) of two different classes, being class A Directors (gérants) and class B Directors (gérants). Any such classification of Directors (gérants) shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors (gérants) be identified with respect to the class they belong.

All resolutions of the Board of Directors (conseil de gérance) are validly taken only by the approval of all of the Directors (gérants) of the Company. If a unanimous resolution cannot be reached, the proposal shall be postponed and

the Board of Directors (conseil de gérance) shall have a new board meeting three calendar weeks later. If a unanimous resolution cannot be reached at that meeting, the proposal cannot be adopted.

The Board of Directors (conseil de gérance) may also, unanimously, pass written resolutions. Written resolutions may be circulated by cable or facsimile or any other similar means of communication and may be signed in any number of counterparts and on separate counterparts, each of which when duly signed shall constitute an original and all counterparts shall together constitute one and the same instrument. Directors' (gérants) resolutions, including written resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Director (gérant). However, written resolutions should only be used in emergency situations where a physical board meeting cannot be convened within the applicable time.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Director (gérant), and in the case of a Board of Directors (conseil de gérance) by the joint signature of all of the Directors (gérants), provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Directors (gérants) (namely class A Directors (gérants) and class B Directors (gérants)) the Company will only be validly bound by the signatures of all Class A Directors (gérants) and all Class B Directors (gérants) signing together. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole Director (gérant) (if there is only one) or as the case may be the Board of Directors (conseil de gérance) all of the Directors (gérants) and, in the event of classes of Directors (gérants), by all Class A Directors (gérant) and all Class B Directors (gérants) signing jointly.

The Company will be bound by the joint signature of all Directors (gérants). However, for payments not exceeding EUR 40,000 (up to a total of EUR 50,000 per year on an aggregated basis), the Company will be bound by the joint signature of two Directors (gérants).

**Art. 15.** A Director (gérant) does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly carried out by him on behalf of the Company; as an agent he is only responsible for the execution of his mandate.

#### Shareholders decisions

**Art. 16.** Shareholders' decisions are made at shareholders' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number less is than twenty-five.

In that case, each shareholder shall receive the complete text of each resolution or decision to be taken, and vote in writing, sent by ordinary mail, electronic mail or telefax.

Shareholders may also, unanimously, pass written resolutions. Written resolutions may be circulated by cable or facsimile or any other similar means of communication and may be signed in any number of counterparts and on separate counterparts, each of which when duly signed shall constitute an original and all counterparts shall together constitute one and the same instrument. Shareholders' resolutions, including written resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of a Director (gérant) of the Company.

**Art. 17.** An ordinary resolution is validly adopted when passed by the shareholders of the Company entitled to vote at a general meeting and whose shares represent more than 50% of the issued share capital.

A special resolution is validly adopted when passed by the shareholders of the Company entitled to vote at a general meeting and whose shares represent at least 75% of the issued share capital.

If a quorum is not present at the first meeting, a second shareholders' meeting will be convened and notice of the second meeting of shareholders are immediately sent by registered letter to the shareholders.

At this second meeting, decisions will be taken by the majority of voting shareholders regardless of whether the majority of the issued share capital is represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors (conseil de gérance) may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers attributed to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the Company Act on the private limited liability companies ("sociétés à responsabilité limitée").

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the Directors (gérants) are taken by the sole shareholder.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 18.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 19.** Each year, the management will draw up the balance sheet which will contain a list of all assets of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the Director(s) (gérant(s)) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 20.** Each shareholder may inspect at the head office the list of assets, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital. The deduction becomes compulsory when the statutory reserve is at any one time less than one tenth of the issued capital and the Company will immediately make further deductions to ensure that the statutory reserve is at least equal to one tenth of the issued capital. The excess is distributed among the shareholders.

After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s).

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class A Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class B Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class B Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class C Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class D Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class D Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class E Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class E Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class F Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class F Preferred Shares held by them, then

- the holders of Class G Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class G Preferred Shares held by them, then

- the holders of Class H Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class H Preferred Shares held by them, then

- the holders of Class I Preferred Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class I Preferred Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 12 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class H Preferred Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, the Directors (gérants) may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Directors (gérants) shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

The share premium account may be distributed to the shareholders provided it is sanctioned by ordinary resolution of the shareholders. Any amount of the share premium account may be allocated to the legal reserve account, provided it is sanctioned by ordinary resolution of the shareholders.

### **Winding-up - Liquidation - Reimbursement**

**Art. 22.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by ordinary shareholders resolution which will specify their powers and fix their remuneration.

After payment of all debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 21 hereof.

**Art. 23.** The par value and issue premium paid, if any, with respect to the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares and I Preferred Shares shall be paid, *pari passu*, to the holders of Class A Preferred Shares, the holders of Class B Preferred Shares, the holders of Class C Preferred Shares, the holders of Class D Preferred Shares, the holders of Class E Preferred Shares, the holders of Class F Preferred Shares, the holders of Class G Preferred Shares, the holders of Class H Preferred Shares and I Preferred Shares respectively, in priority to payment of the par value and issue premium to be paid to the holders of Ordinary Shares with respect to the Ordinary Shares.

### Applicable law

**Art. 24.** The laws here above mentioned in article 1 shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2011.

#### *Subscription - Payment*

Mr Peter Hansson, represented as stated here above, declares to subscribe the Shares and to fully paid up such Shares, together with a share premium attached to the Ordinary Shares by a contribution in cash.

The Shares representing the subscribed share capital are subscribed by Mr. Peter Hansson, represented as stated here above, as follows:

Subscriber	Number and Class of Shares in the Company of EUR 100 each	Share Premium linked to Class of Shares	Total subscription value
Mr Peter Hansson . . . . .	125 Ordinary Shares	EUR 29,500	EUR 42,000
	50 Class A Shares	-	EUR 5,000
	50 Class B Shares	-	EUR 5,000
	50 Class C Shares	-	EUR 5,000
	50 Class D Shares	-	EUR 5,000
	50 Class E Shares	-	EUR 5,000
	50 Class F Shares	-	EUR 5,000
	50 Class G Shares	-	EUR 5,000
	50 Class H Shares	-	EUR 5,000
	50 Class I Shares	-	EUR 5,000
Total . . . . .	575 Shares	EUR 29,500	EUR 87,000

The appearing person declared that the Shares have been entirely paid up in cash, as well as the share premium amounting to twenty-nine thousand five hundred Euro (EUR 29,500), and that the Company has at its disposal the total amount of Eighty-Seven Thousand Euro (EUR 87,000), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred Euro (EUR 1.700.-).

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Directors (gérants) for an undetermined duration

Mrs Noëlla Antoine, chartered accountant, born in Saint-Pierre on January 11, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg;

and

Mrs Ingrid Moinet, chartered accountant, born in Bastogne on December 5, 1975, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

Mrs Wilhelmina von Alwyn-Steennis, lawyer, born in Rotterdam on August 29, 1967, with professional address at 26 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QA;

and

Mr Peter Hansson, Partner, born in Jarfalla on March 24, 1970, residing at Poppelvägen 1, SE-167 53 BROMMA, Sweden

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof and in faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le huitième jour du mois de septembre.

Par devant Maître SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU

M. Peter HANSSON, associé, né à Järfälla, Suède, le 24 mars 1970, résidant au 1 Poppelvägen, SE-167 53 BROMMA, Suède.

Ici représenté par Mme Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privée datée du 6 septembre 2011.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le Notaire soussigné de dresser l'acte de constitution d'une société privée à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Objet - Durée.

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les Associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des Associés.

**Art. 2. Définitions.** «Statuts» signifie les présents statuts dans leur présente forme tels que modifiés de temps en temps;

«Provision Conventionnelle» signifie le montant à allouer à un compte de provision tel que déterminé par le conseil de gérance, agissant raisonnablement, afin de s'assurer (i) de l'exploitation prospère de la Société et (ii) que des fonds suffisants soient maintenus selon le cycle de levée de fonds et du niveau conséquent des revenus et dépenses prévisibles de la Société.

«Montant Disponible» signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) dans la mesure où les associés auraient droit à des distributions de dividendes en application des Statuts, augmenté (i) de toutes réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par du montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à racheter / annuler mais réduit de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées), et (ii) toutes sommes placées en réserve(s) en application des dispositions des lois Luxembourgeoises ou des Statuts, chaque fois que repris dans les comptes intermédiaires, ainsi:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Lorsque:

AA = Montant Disponible

NP = profits nets (y compris les profits reportés)

P = toutes réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes à allouer en réserve(s) en application des dispositions des lois Luxembourgeoises ou des Statuts.

«Conseil de Gérance» a la signification telle que déterminée à l'Article 14;

«Valeur d'Annulation par Part Sociales» signifie la valeur calculée en divisant le Montant Total d'Annulation à appliquer à la classe de parts sociales à racheter et annuler par le nombre de Parts Sociales en circulation dans ladite classe de parts sociales;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe A» signifie les parts sociales préférentielles de classe A et «Part Sociale Préférentielle de Classe A» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe B» signifie les parts sociales préférentielles de classe B et «Part Sociale Préférentielle de Classe B» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe C» signifie les parts sociales préférentielles de classe C et «Part Sociale Préférentielle de Classe C» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe D» signifie les parts sociales préférentielles de classe D et «Part Sociale Préférentielle de Classe D» signifie chacune d'entre-elles;



«Parts Sociales Préférentielles de Classe E» signifie les parts sociales préférentielles de classe E et «Part Sociale Préférentielle de Classe E» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe F» signifie les parts sociales préférentielles de classe F et «Part Sociale Préférentielle de Classe F» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe G» signifie les parts sociales préférentielles de classe G et «Part Sociale Préférentielle de Classe G» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe H» signifie les parts sociales préférentielles de classe H et «Part Sociale Préférentielle de Classe H» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe I» signifie les parts sociales préférentielles de classe I et «Part Sociale Préférentielle de Classe I» signifie chacune d'entre-elles;

«Classe de Parts Sociales» signifie collectivement toute les classes de parts sociales en circulation à un moment donné;

«Société» signifie la société à responsabilité limitée Grax Investments S.à r.l. régie par les présents Statuts;

«Loi sur les Sociétés Commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée de temps en temps;

«Gérant» signifie un membre du Conseil de Gérance;

«Exercice Social» a la signification telle que décrite à l'Article 18;

«Premières Classes de Parts Sociales» signifie, à un moment donné, la ou les classe(s) de Parts Sociales, autre(s) que la Dernière Classe de Parts Sociales.

«Assemblée Générale des Associés» signifie toute assemblée générale des Associés de la Société;

«Relevés Financiers Intérimaires» signifie le bilan intérimaire, le compte de profits et pertes intérimaires et les notes aux comptes intérimaires de la Société.

«Dernière Classe de Parts Sociales» signifie la dernière classe de Parts Sociales en ordre alphabétique qui est toujours en émission un moment donné;

«Parts Sociales Ordinaires» signifie les parts sociales ordinaires et «Part Sociale Ordinaire» signifie chacune d'entre elles;

«Parts Sociales» signifie les Parts Sociales de chaque classe et «Part Sociale» signifie chacune d'entre elle;

«Associés» signifie les détenteurs de Parts Sociales de toute classe et «Associé» signifie chacun d'entre eux;

«Montant Total d'Annulation» signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance déterminé et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés sur la base des Relevés Financiers Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation sera inférieur ou égal au Montant Disponible total au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernées à moins qu'autre chose ne soit décidé par l'Assemblée Générale des Associés dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

**Art. 3.** La dénomination de la société est Grax Investments S.à r.l..

**Art. 4.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution spéciale des Associés approuvant la modification des statuts de la Société.

L'adresse du siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil de Gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la

Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 6.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 7.** Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture d'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 8.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des Associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes d'administration de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 9.** Le capital souscrit de la Société est fixé à Cinquante-Sept Mille Cinq Cents Euro (EUR 57.500) divisé en:

- Cent Vingt-Cinq (125) Parts Sociales Ordinaires, entièrement souscrites et intégralement libérées;
  - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes A, entièrement souscrites et intégralement libérées;
  - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes B, entièrement souscrites et intégralement libérées;
  - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes C, entièrement souscrites et intégralement libérées;
  - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes D, entièrement souscrites et intégralement libérées;
  - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes E, entièrement souscrites et intégralement libérées;
  - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes F, entièrement souscrites et intégralement libérées;
  - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes G, entièrement souscrites et intégralement libérées;
  - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes H, entièrement souscrites et intégralement libérées;
  - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes I, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Chacune d'une valeur nominale de Cent Euro (EUR 100) par Part Sociale.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des Associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces Statuts.

En plus du capital social souscrit, il peut être créé un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale en sus de sa valeur nominale sera transférée. Le montant de la prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toutes les Parts Sociales que la Société peut racheter de son (ses) Associé(s) pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour faire des distributions au(x) Associé(s) sous forme d'un dividende ou de fonds affectés à la réserve légale.

**Art. 10.** Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque Associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Sauf si autrement prévu dans les présents Statuts, chaque Part Sociale est de même rang que tout autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividende.

**Art. 11.** Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

La cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'approbation de l'Assemblée Générale des Associés.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 12.** La Société peut racheter ses Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

En outre, la Société sera autorisée, sous réserve de (i) l'accord préalable de tous les Associés ayant un droit de vote, à exercer dans le cadre d'une Assemblée Générale des Associés, et (ii) l'accord de tous les détenteurs de Parts Sociales devant être rachetées, à racheter la totalité de la Dernière Classe de Parts Sociales à tout moment en notifiant aux détenteurs de la Dernière Classe d'Actions le nombre d'Actions destinées à être rachetées et la date à laquelle le rachat doit avoir lieu (la «Date de Rachat») étant entendu que la Société ne peut à aucun moment racheter ou annuler les Parts Sociales Ordinaires. Dans le cas de rachat et d'annulation de l'entière d'une Classe Parts Sociales, ledit rachat et annulation se fera dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales Préférentielles de Classe I;
- (ii) Parts Sociales Préférentielles de Classe H;
- (iii) Parts Sociales Préférentielles de Classe G;
- (iv) Parts Sociales Préférentielles de Classe F;
- (v) Parts Sociales Préférentielles de Classe E;
- (vi) Parts Sociales Préférentielles de Classe D;
- (vii) Parts Sociales Préférentielles de Classe C;
- (viii) Parts Sociales Préférentielles de Classe B; et

(ix) Parts Sociales Préférentielles de Classe A;

Dans le cas d'une réduction du capital social souscrit, par le biais d'un rachat et d'une annulation d'une entière Classe de Parts Sociales (suivant l'ordre stipulé ci-dessus), chacune de ces Classes de Parts Sociales donne droit aux détenteurs (proportionnellement à leur détention dans la Classe de Parts Sociales) à une portion du Montant Total d'Annulation telle que déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale au regard de la Classe de Parts Sociales à racheter, et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe de Parts Sociales concernée détenue par eux et annulée.

La Société peut racheter ses Parts Sociales selon les règles ci-dessus prescrites suivant les prescriptions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Le Montant Total d'Annulation deviendra automatiquement payable à la Date de Rachat.

Immédiatement après le paiement du Montant Total d'Annulation, le Conseil de Gérance convoquera une Assemblée Générale des Associés en vue de réduire le capital social souscrit par annulation de la Dernière Classe de Parts Sociales rachetée.

**Art. 13.** Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décisions de l' / des Associé (s) prise en conformité avec les règles de quorum et de majorité prescrites par les Statuts ou, le cas échéant, par la Loi sur les Sociétés Commerciales pour toutes modifications aux Statuts, étant entendu que (i) toute réduction du capital social souscrit de la Société sera uniquement permise en conformité avec le rachat et l'annulation prévue à l'Article 12, (ii) toute augmentation du capital social souscrit (a) sera faite proportionnellement à chaque Classe de Parts Sociales alors restante et (b) devra entraîner pour chaque Associé une participation proportionnelle dans chaque Classe de Parts Sociales alors restante; (iii) toute subdivision d'une classe de Parts Sociales en nouvelles Classes de Parts Sociales devra entraîner pour chaque Associé de l'ancienne Classe de Parts Sociales indivisée une participation proportionnelle dans chaque nouvelle Classe Parts Sociales résultant de la division et (iv) chaque combinaison ou rassemblement de Classe de Parts Sociales en une nouvelle Classe de Parts Sociales devra entraîner pour chaque Associés des anciennes Classes de Parts Sociales une participation proportionnelle dans la nouvelle Classe de Parts Sociales fusionnée.

### Gérance

**Art. 14.** La Société est gérée par au moins trois (3) Gérants, Associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une résolution ordinaire des Associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les Gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les Gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un Conseil de Gérance. Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Dans tous les cas, toutes les réunions de Conseil de Gérance devront se tenir à Luxembourg avec la majorité des Gérants qui assistent en personne. Le président de la réunion doit assister en personne à la réunion. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre Gérant.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Gérance devra être donnée au Gérant au moins vingt-quatre heures au moins avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque Gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil de Gérance.

L'assemblée générale des Associés pourra décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Une telle classification de Gérants devra être dûment mentionnée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises uniquement par un vote favorable de l'ensemble des Gérants de la Société.

Si une résolution unanime ne peut être atteinte, la proposition sera reportée et le Conseil de Gérance devra tenir une nouvelle réunion du conseil trois semaines calendaires plus tard. Si une résolution unanime ne peut être atteinte à cette réunion, la proposition ne être adoptée.

Le Conseil de Gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions écrites. Les résolutions écrites peuvent être circulées par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire et peut être signée en un nombre de documents circulaires et sur des documents circulaires séparés, chacun d'entre eux constituera un original et tous les documents circulaires constitueront un seul et unique document. Les résolutions des Gérants, en ce et y compris les résolutions circulaires, pourront être valablement certifiée ou un extrait pourra être émis sous une signature individuelle

d'un Gérant. Cependant, les résolutions écrites doivent seulement être utilisée en situation d'urgence lorsqu'une réunion en personne du conseil ne pourra être convoquée en temps utile.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul Gérant, en cas de Gérant unique et en cas d'un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de l'ensemble des Gérants, étant entendu cependant que si l'Assemblée Générale des Associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir les Gérants de classe A et les Gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature de l'ensemble des Gérants de classe A et de l'ensemble des Gérants de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne (s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le Gérant unique (s'il n'y en a qu'un), ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance ou l'ensemble des Gérants ou, en cas de classes de Gérants, par l'ensemble des Gérants de classe A et l'ensemble des Gérants de classe B signant conjointement.

La Société sera engagée par la signature de l'ensemble des Gérants. Cependant, pour les paiements n'excédant pas quarante-mille euros (EUR 40.000) (jusqu'à un montant de 50,000 par an sur une base globale), la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants.

**Art. 15.** Un Gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple agent, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Décisions des associés

**Art. 16.** Les décisions des Associés sont prises en assemblées des Associés.

Toutefois, la tenue d'assemblées n'est pas obligatoire tant que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Les Associés pourront également, à l'unanimité, prendre des résolutions écrites. Les résolutions écrites pourront être circulées par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire et peuvent être signées sur un ou plusieurs documents séparés, chacun d'entre eux constituera un original et tous les documents circulaires constitueront un seul et unique document. Les résolutions des Associés, y compris les résolutions écrites, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle d'un Gérant de la Société.

**Art. 17.** Les résolutions ordinaires ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les Associés de la Société ayant le droit de vote à l'assemblée et dont les Parts Sociales représentent plus de 50% du capital social.

Les résolutions spéciales ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les Associés de la Société ayant le droit de vote à l'assemblée et dont les Parts Sociales représentent plus de 75% du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera convoquée et un avis de convocation à la seconde assemblée des Associés sera immédiatement envoyé par lettre recommandée à l'ensemble des Associés.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des Associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance déterminera de temps en temps.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés par les dispositions de la Section XII de la Loi sur les Sociétés Commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux Gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 18.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 19.** Chaque année, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des Gérants et Associés envers la Société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'Assemblée Générale des Associés ensemble avec le bilan.

**Art. 20.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital social. Ces prélèvements devront être repris si à un moment donné la réserve légale est inférieure à un dixième du capital social de la Société. Des prélèvements complémentaires devront être effectués pour s'assurer que le montant de la réserve légale s'élève à un dixième du capital social. Le solde du bénéfice net est distribué entre les Associés.

Après allocation à la Réserve Légale, les Associés détermineront comment le surplus du profit annuel net sera distribué ou par l'allocation de l'entière ou d'une partie du surplus à une réserve ou provision, par le report à l'exercice social suivant ou par la distribution de celui-ci, ensemble avec les profits reportés, réserves distribuables ou primes d'émission aux Associés.

Chaque année où la Société décide de faire une distribution de dividendes provenant des profits nets ou des réserves disponibles provenant du résultat reporté, y compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué selon l'ordre de priorité suivant:

- En premier lieu, les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe A auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe A détenues par eux;

- Les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe B auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe B détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe C auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe C détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe D auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe D détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe E auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe E détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe F détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe G auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe G détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe H auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe H détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe I auront droit au surplus de toutes distributions de dividendes.

Lorsque l'entière de la dernière Classe de Parts Sociales (en ordre alphabétique c'est-à-dire initialement les Parts Sociales Préférentielles de Classe I) auront été rachetées et annulées en application de l'Article 12 ci-dessus au moment de la distribution, le surplus de toute distribution de dividende sera alors alloué à la Classe de Parts Sociales précédentes en circulation dans l'ordre alphabétique inversé (initialement la Classe de Parts Sociales Préférentielles de Classe H).

Dans le respect des conditions (éventuellement) fixées par la Loi sur les Sociétés Commerciales et en conformité avec les présentes dispositions, les Gérants peuvent payer un acompte sur dividende aux Associés. Les Gérants détermineront le montant et la date du paiement desdits acomptes sur dividende.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Associés pour autant que ce soit approuvé par une résolution d'une assemblée ordinaire. Tout montant du compte de prime d'émission peut être alloué au compte réserve légale pour autant que ce soit approuvé par une résolution de l'Assemblée Générale des Associés.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par résolution ordinaire de l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après apurement de toutes les dettes et charges contre la Société, incluant les frais de liquidation, les produits nets de liquidation sont distribués aux Associés de manière, sur une base totale, à atteindre le même résultat économique qu'une distribution exécutée sur base des règles applicables aux distributions de dividendes de l'Article 21 ci-dessus.

**Art. 23.** La valeur nominale et la prime d'émission payées en faveur des Parts Sociales Préférentielles de Classe A, des Parts Sociales Préférentielles de Classe B, des Parts Sociales Préférentielles de Classe C, des Parts Sociales Préférentielles de Classe D, des Parts Sociales Préférentielles de Classe E, des Parts Sociales Préférentielles de Classe F, des Parts Sociales Préférentielles de Classe G, des Parts Sociales Préférentielles de Classe H et des Parts Sociales Préférentielles de Classe I, seront payées, pari passu, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe A, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe B, aux détenteurs Parts Sociales Préférentielles de Classe C, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe D, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe E, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe G, aux détenteurs de Parts Sociales

Préférentielles de Classe H et au détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe I, respectivement, en priorité au paiement de la valeur nominale et de la prime d'émission à payer aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

### Loi applicable

**Art. 24.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents Statuts.

### Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

### Souscription - Libération

Mr Peter Hansson, représenté comme dit ci-dessus déclare souscrire aux Parts Sociales et d'intégralement libérer lesdites Parts Sociales, ensemble avec une prime d'émission attachée aux Parts Sociales Ordinaires par apport en numéraire.

Les Parts Sociales représentant le capital social souscrit sont souscrites par Mr Peter Hansson, représenté comme dit ci-dessus, comme suit;

Souscripteur	Nombres et Classes de Parts Sociales dans la Société de EUR 100 chacune	Prime d'émission liée aux Classes de Parts Sociales	Valeur totale de souscription
Mr Peter Hansson . . . . .	125 Parts Sociales Ordinaires	EUR 29.500	EUR 42.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe A	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe B	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe C	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe D	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe E	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe F	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe G	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe H	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe I	-	EUR 5.000
Total . . . . .	575 Parts Sociales	EUR 29.500	EUR 87.000

La personne comparante déclare que les Parts Sociales ont été entièrement payées en numéraire, ainsi que la prime d'émission s'élevant à la somme de vingt-neuf mille cinq cents Euro (EUR 29.500), et que la Société a à disposition un montant total de Quatre-Vingt-Sept Mille Euro (EUR 87.000), preuve en a été donnée au Notaire soussigné qui acte expressément cette déclaration.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents Euro (EUR 1.700.-).

### Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommées Gérants pour une durée indéterminée

Mme Noëlla Antoine, expert comptable, née à Saint-Pierre le 11 janvier 1969, dont l'adresse professionnelle se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg;

Et

Mme Ingrid Moinet, expert comptable, née à Bastogne le 5 décembre 1975, dont l'adresse professionnelle se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg;

Et

Mme Wilhelmina von Alwyn-Steennis, avocate, née à Rotterdam le 29 août 1967, dont l'adresse professionnelle se situe au 26 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QA;

Et

Mr Peter Hansson, Associé, né à Järfälla le 24 mars 1970, résident à Poppelvägen 1, SE-167 53 BROMMA, Suède.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40366. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136387/766.

(110157793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Ginkgo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 38.421.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 24 août 2011, que:

- Le siège social de la société a été transféré, avec effet immédiat, du 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

- L'Assemblée décide de révoquer Monsieur Christian BILLO des ses fonctions d'administrateur.

- L'Assemblée nomme, à compter de ce jour, aux fonctions d'administrateur Monsieur Paulo Jorge DA COSTA MAGALHÃES, ayant son adresse professionnelle au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Il est élu jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015 et il bénéficiera d'un pouvoir de signature conjoint.

Pour mention aux fins de publications au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011136761/19.

(110157606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**IBTD GROUP S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.969.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société IBTD GROUP S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

Pour: IBTD GROUP S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136762/19.

(110157408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Bonifacio Henrico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.996.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 30 septembre 2011 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) L'assemblée décide de transférer le siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011;

2) Divers.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

*Pour la société*

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011138499/16.

(110159941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

---

**Limber Private S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 157.002.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société LIMBER PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

*Pour: LIMBER PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136767/19.

(110157404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Liquidambar Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 150.283.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société LIQUIDAMBAR PRIVATE S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

*Pour LIQUIDAMBAR PRIVATE S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136768/18.

(110157403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---



**Bonifacio Henrico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.996.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 22 avril 2011 que le propriétaire unique du capital de la société est comme suit:

HANIF GROUPE SA

64, Avenue de la Liberté

L-1930 Luxembourg ..... 100

Total ..... 100 parts

Luxembourg, le 22 avril 2011.

*Pour la société*

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2011138498/17.

(110159695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

**LUNAV S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 149.958.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société LUNAV S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

*Pour LUNAV S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136770/19.

(110157402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

**MIRIM S.A.- société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 97.853.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société MIRIM S.A. - société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

*Pour MIRIM S.A. - société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136778/19.

(110157401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

**Captain Boat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 140.478.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 30 septembre 2011 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- 1) L'assemblée décide de transférer le siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011;
- 2) Divers.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

*Pour la société*

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2011138501/16.

(110159944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

---

**New Dawn EPP Issuer Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 156.912.

Statuts coordonnés en date du 5 juillet 2011, acte n°201 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX

*Notaire*

Référence de publication: 2011136780/13.

(110157418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**New Dawn MEP Issuer CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 156.600.

Statuts coordonnés suite à un acte en date du 5 juillet 2011, acte n°200 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX

*Notaire*

Référence de publication: 2011136781/13.

(110157420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Herculean CC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.647.906,77.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 157.507.

In the year two thousand eleven, on the twenty-sixth day of September.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Herculean CC S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, with a share capital of EUR 1,363,786.60 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 157507 (the Company), incorporated on 10 December 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 313 of 16 February 2011. The articles

of incorporation of the Company (the Articles) have last been amended on 24 December 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 605 of 31 March 2011.

There appeared:

1. Mayflower L.P., a limited partnership incorporated under the Jersey Limited Partnerships Law 1994, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, registered in Jersey under the number LP 282 (Mayflower), acting by its manager, 3i Investments plc, with its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom;

2. 3i Buyouts 2010A L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907, having its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom, registered in England under the number LP 13807 (3i Buyouts 2010A), acting by its manager, 3i Investments plc, with its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom;

3. 3i Buyouts 2010B L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907, having its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom, registered in England under the number LP 13808 (3i Buyouts 2010B), acting by its manager, 3i Investments plc, with its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom;

4. 3i Buyouts 2010C L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907, having its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom, registered in England under the number LP 13809 (3i Buyouts 2010C), acting by its manager, 3i Investments plc, with its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom;

5. 3i Growth 2010 L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907, having its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom, registered in England under the number LP 12631 (3i Growth), acting by its manager, 3i Investments plc, with its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom;

6. Growth Co-invest 2010 L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907, having its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom, registered in England under the number LP 14277 (Growth Co-invest), acting by its manager, 3i Investments plc, with its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom;

7. 3i Europartners Va L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907, having its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom, registered in England under the number LP 011419 (3i Europartners Va), acting by its manager, 3i Investments plc, with its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom;

8. 3i Europartners Vb L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907, having its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom, registered in England under the number LP 011420 (3i Europartners Vb), acting by its manager, 3i Investments plc, with its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom;

(the parties listed under items 1. to 8. above collectively being referred to as the 3i Entities),

all here represented by Lynn Elvinger, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of powers of attorney dated 22 September 2011;

9. Sterling Testing S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, with a share capital of EUR 185,645.64 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 158005 (Sterling Testing),

here represented by Lynn Elvinger, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 24 September 2011, given under private seal;

10. Mr Charles Arthur Noall, director of companies, born on 26 May 1959 in Redruth, United Kingdom, residing at Kingfishers, Castlemaine Oast, Maidstone Road, Horsmonden, Kent, TN12 8HB,

here represented by Lynn Elvinger, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

11. Mr Ad Verkuyten, manager of companies, born on 11 August 1951 in Mierlo, Netherlands, residing at Haltenstrasse 25, 3906 Saas Fee, Switzerland,

here represented by Lynn Elvinger, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 23 September 2011, given under private seal.

(each being individually a Shareholder and jointly the Shareholders);

Said powers of attorney, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, acting through the proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 33,753,718 (thirty-three million seven hundred and fifty-three thousand seven hundred and eighteen) class A shares divided into 16,876,859 class A1 shares, and 16,876,859 class A2 shares, all the 99,854,634 (ninety-nine million eight hundred and fifty-four thousand six hundred and thirty-four) class B shares divided into 49,927,318 class B1 shares and 49,927,316 class B2 shares and all the 2,770,308 (two million seven hundred and seventy thousand three hundred and eight) preferred shares of the Company with a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, representing the entire subscribed share capital of the Company which is set at EUR 1,363,786.60 (one million three hundred and sixty-three thousand seven hundred and eighty-six Euro and sixty Eurocent) are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Approval and, to the extent necessary, ratification of the transfer of 576,625 Class B1 shares and 576,625 Class B2 shares from the 3i entities to Mr Ad Verkuyten;

3. Authorization and approval regarding the creation of and issuance of 2 (two) new classes of shares (to be denominated Class D1 Shares and Class D2 Shares);

4. Reclassification of (i) 527,401 class B1 shares into 527,401 Class D1 Shares and (ii) 527,401 class B2 shares into 527,401 Class D2 Shares;

5. Authorization and approval of the increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 330,716.18, in order to bring the subscribed share capital from its present amount of EUR 1,363,786.60 to an amount of EUR 1,694,502.78 by way of the creation and issuance of 33,071,618 new shares of the Company, having a nominal value of EUR 0.01 each;

6. Subscription to and payment in cash and in kind of the share capital increase specified under item 5. above;

7. Decision (i) to add and/or amend some definitions to "Chapter I – Definitions" of the Company's articles of association (the Articles) and (ii) to amend some articles of the Articles in order to, inter alia, reflect (a) the transfer specified under item 2. above, (b) the creation of new shares specified under items 3. to 4. above (c) the increase of the subscribed share capital specified under items 5. and 6. above;

8. Authorisations for the amendment of the share register of the Company; and

9. Miscellaneous.

III. the Meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the subscribed share capital of the Company being represented at the present Meeting, each Shareholder represented as stated here above waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting acknowledges that the 3i Entities, transferred on 23 September 2011, in accordance with article 9.3 (c) of the Articles, 576,625 Class B1 shares and 576,625 Class B2 shares to Mr Ad Verkuyten, in the following proportions:

(i) Mayflower transferred 2,543 class B1 shares and 2,543 class B2 shares to Mr Ad Verkuyten;

(ii) 3i Europartners Va transferred 120,211 class B1 shares and 120,212 class B2 shares to Mr Ad Verkuyten;

(iii) 3i Europartners Vb transferred 133,250 class B1 shares and 133,250 class B2 shares to Mr Ad Verkuyten;

(iv) 3i Buyouts 2010A transferred 137,738 class B1 shares and 137,738 class B2 shares to Mr Ad Verkuyten;

(v) 3i Buyouts 2010B transferred 23,504 class B1 shares and 23,503 class B2 shares to Mr Ad Verkuyten;

(vi) 3i Buyouts 2010C transferred 38,899 class B1 shares and 38,899 class B2 shares to Mr Ad Verkuyten;

(vii) 3i Growth 2010 LP transferred 119,275 class B1 shares and 119,275 class B2 shares to Mr Ad Verkuyten; and

(viii) Growth Co-invest transferred 1,205 class B1 shares and 1,205 class B2 shares to Mr Ad Verkuyten (the Transfer).

The Meeting resolves, in accordance with article 189 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) to approve and to the extent necessary, ratify the Transfer and accept Mr Ad Verkuyten as shareholder of the Company as of the date of the Transfer.

*Third resolution*

The Meeting resolves to approve the creation of and issuance of 2 (two) new classes of shares: class D1 shares and class D2 shares (to be denominated the Class D1 Shares and the Class D2 Shares).

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to reclassify 527,401 (five hundred and twenty-seven thousand four hundred and one) class B1 shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each and 527,401 (five hundred and twenty-seven thousand four hundred and one) class B2 shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, currently issued by the

Company and held by Mr Verkuyten, into (i) 527,401 (five hundred and twenty-seven thousand four hundred and one) Class D1 Shares and (ii) 527,401 (five hundred and twenty-seven thousand four hundred and one) Class D2 Shares.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 330,716.18 (three hundred and thirty thousand seven hundred and sixteen Euro and eighteen Eurocent) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,363,786.60 (one million three hundred and sixty-three thousand seven hundred and eighty-six Euro and sixty Eurocent) to a nominal amount of EUR 1,694,502.78 (one million six hundred and ninety-four thousand five hundred and two Euro and seventy-eight Eurocent) by way of the creation and issuance of 33,071,618 (thirty-three million seventy-one thousand six hundred and eighteen) new shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each.

*Sixth resolution*

The Meeting accepts the subscription of the increase of the subscribed share capital and its full payment as follows:

*Intervention – Subscription – Payment*

Mayflower, represented as stated here above, hereby declares to (i) subscribe to 114,835 Preferred Shares of the Company having a nominal value of EUR 0.01 each for an aggregate amount of EUR 1,148.35 (one thousand one hundred and forty-eight Euro and thirty-five Eurocent) and (ii) fully pay up such shares by way of conversion of a portion of a receivable held against the Company in an amount of EUR 1,148.35 (one thousand one hundred and forty-eight Euro and thirty-five Eurocent).

3i Buyouts 2010A, represented as stated here above, hereby declares to (i) subscribe to 6,220,091 Preferred Shares of the Company having a nominal value of EUR 0.01 each for an aggregate amount of EUR 62,200.91 (sixty-two thousand two hundred Euro and ninety-one Eurocent) and (ii) fully pay up such shares by way of conversion of a portion of a receivable held against the Company in an amount of EUR 62,200.91 (sixty-two thousand two hundred Euro and ninety-one Eurocent).

3i Buyouts 2010B, represented as stated here above, hereby declares to (i) subscribe to 1,061,376 Preferred Shares of the Company having a nominal value of EUR 0.01 each for an aggregate amount of EUR 10,613.76 (ten thousand six hundred and thirteen Euro and seventy-six Eurocent) and (ii) fully pay up such shares by way of conversion of a portion of a receivable held against the Company in an amount of EUR 10,613.76 (ten thousand six hundred and thirteen Euro and seventy-six Eurocent).

3i Buyouts 2010C, represented as stated here above, hereby declares to (i) subscribe to 1,756,634 Preferred Shares of the Company having a nominal value of EUR 0.01 each for an aggregate amount of EUR 17,566.34 (seventeen thousand five hundred and sixty-six Euro and thirty-four Eurocent) and (ii) fully pay up such shares by way of conversion of a portion of a receivable held against the Company in an amount of EUR 17,566.34 (seventeen thousand five hundred and sixty-six Euro and thirty-four Eurocent).

3i Growth, represented as stated here above, hereby declares to (i) subscribe to 5,386,300 Preferred Shares of the Company having a nominal value of EUR 0.01 each for an aggregate amount of EUR 53,863 (fifty-three thousand eight hundred and sixty-three Euro) and (ii) fully pay up such shares by way of conversion of a portion of a receivable held against the Company in an amount of EUR 53,863 (fifty-three thousand eight hundred and sixty-three Euro).

Growth Co-invest, represented as stated here above, hereby declares to (i) subscribe to 54,423 Preferred Shares of the Company having a nominal value of EUR 0.01 each for an aggregate amount of EUR 544.23 (five hundred and forty-four Euro and twenty-three Eurocent) and (ii) fully pay up such shares by way of conversion of a portion of a receivable held against the Company in an amount of EUR 544.23 (five hundred and forty-four Euro and twenty-three Eurocent).

3i Europartners Va, represented as stated here above, hereby declares to (i) subscribe to 5,428,593 Preferred Shares of the Company having a nominal value of EUR 0.01 each for an aggregate amount of EUR 54,285.93 (fifty-four thousand two hundred and eighty-five Euro and ninety-three Eurocent) and (ii) fully pay up such shares by way of conversion of a portion of a receivable held against the Company in an amount of EUR 54,285.93 (fifty-four thousand two hundred and eighty-five Euro and ninety-three Eurocent).

3i Europartners Vb, represented as stated here above, hereby declares to (i) subscribe to 6,017,391 Preferred Shares of the Company having a nominal value of EUR 0.01 each for an aggregate amount of EUR 60,173.91 (sixty thousand one hundred and seventy-three Euro and ninety-one Eurocent) and (ii) fully pay up such shares by way of conversion of a portion of a receivable held against the Company in an amount of EUR 60,173.91 (sixty thousand one hundred and seventy-three Euro and ninety-one Eurocent).

Sterling Testing, represented as stated here above, hereby declares to (i) subscribe to 2,109,584 Class A1 Shares and 2,109,584 Class A2 Shares of the Company having a nominal value of EUR 0.01 each for an aggregate amount of EUR 42,191.68 (forty-two thousand one hundred and ninety-one Euro and sixty-eight Eurocent) and (ii) fully pay up such shares by way of a contribution in cash of EUR 42,191.68 (forty-two thousand one hundred and ninety-one Euro and sixty-eight Eurocent).

Mr Peter Regan, as Trustee of the Regan Children Capital Investment Trust dated 5 September 2011, residing at 3317 Toro Canyon Road, Austin, Texas 78746, United States of America,

here represented by Lynn Elvinger, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 23 September 2011, given under private seal,

hereby declares to (i) subscribe to 1,406,404 Class C1 Shares and 1,406,403 Class C2 Shares of the Company having a nominal value of EUR 0.01 each for an aggregate amount of EUR 28,128.07 (twenty-eight thousand one hundred and twenty-eight Euro and seven Eurocent) and (ii) fully pay up such shares by way of a contribution in cash of EUR 28,128.07 (twenty-eight thousand one hundred and twenty-eight Euro and seven Eurocent).

The amount of the contribution in cash is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the undersigned notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

The Meeting resolves to issue and hereby issues:

- 114,835 Preferred Shares to Mayflower;
- 6,220,091 Preferred Shares to 3i Buyouts 2010A;
- 1,061,376 Preferred Shares to 3i Buyouts 2010B;
- 1,756,634 Preferred Shares to 3i Buyouts 2010C;
- 5,386,300 Preferred Shares to 3i Growth;
- 54,423 Preferred Shares to Growth Co-invest;
- 5,428,593 Preferred Shares to 3i Europartners Va;
- 6,017,391 Preferred Shares to 3i Europartners Vb;
- 2,109,584 Class A1 Shares and 2,109,584 Class A2 Shares to Sterling Testing; and
- 1,406,404 Class C1 Shares and 1,406,403 Class C2 Shares to Mr Peter Regan.

The entirety of the contribution made by the Shareholders and by Mr Regan shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The ownership, transferability, certainty, liquidity and valuation of the receivables contributed to the Company by Mayflower, 3i Buyouts 2010A, 3i Buyouts 2010B, 3i Buyouts 2010C, 3i Growth, Growth Co-invest, 3i Europartners Va and 3i Europartners Vb (the Receivables) are supported by valuation certificates issued by the management of Mayflower, the management of 3i Buyouts 2010A, the management of 3i Buyouts 2010B, the management of 3i Buyouts 2010C, the management of 3i Growth, the management of Growth Co-invest, the management of 3i Europartners Va and the management of 3i Europartners Vb respectively (the Certificates) which confirm inter alia that the aggregate total value of the Receivables amounts to at least EUR 260,396.43 and that the Receivables are freely transferable to the Company.

A copy of the Certificates, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the appearing parties and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered with it.

The Meeting notes that as from the present resolution Mr Peter Regan is considered as a shareholder of the Company and that he is entitled to deliberate and to vote, in accordance with the rights attached to his shares, on the subsequent resolutions.

#### *Seventh resolution*

The Meeting further resolves (i) to add and/or amend some definitions to "Chapter I – Definitions" of the Articles and (ii) to amend article 6, article 7.3, article 7.5, article 9.3, article 10.1, article 12.1, article 16.1, article 17 and article 24.4 of the Articles so that they shall henceforth read as follows:

- Class D Shares means the Sub-Classes D1 and D2 ordinary shares of EUR 0.01 in the subscribed share capital of the Company

- Ordinary Shares means the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares and the Class D Shares only (excluding the Preferred Shares)

- Reserved Matters means any of the following matters or actions: [...]

#### (j) Employees

- Engage any employee on terms that either his contract cannot be terminated by four months' notice or less or his emoluments and/or commissions or bonuses are or are likely to be USD 200,000 or more per annum or increase the emoluments and/or commissions or bonuses of any employee to USD 200,000 or more per annum or vary the terms of employment of any employee earning USD 200,000 or more per annum.

- Recruit or dismiss any general manager or increase or vary the annual salary or other benefits of any such general manager by more than 10%.

- Enter into any collective bargaining or similar agreement with any trade union or employee body or vary in any material respect the terms of such agreement.

- Revenues means all revenues received in connection with the ownership of Shares, any preferred equity certificates issued by the Company or any loans advanced by the 3i Investors to the Company under a loan agreement, including the arrangement fee referred to in an Investment Agreement, any add-on investments and all net sale proceeds actually received in cash by the 3i Investors prior to the date of the Exit (except for any distributions to the 3i Investors which were taken into account for the purposes of an earlier Exit where the Money Multiple Hurdle was met).

- Shares means the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares and the Preferred Shares

- Sub-Class D means the Sub-Class D1 Shares and the Sub-Class D2 Shares

- Sub-Class D1 Shares means, from time to time, all issued and outstanding shares in the share capital of the Company of sub-class D1

- Sub-Class D2 Shares means, from time to time, all issued and outstanding shares in the share capital of the Company of sub-class D2

- **Art. 6. Subscribed share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,647,906.77 (one million six hundred and forty seven thousand nine hundred and six Euro and seventy seven Eurocent) represented by 164,790,677 (one hundred and sixty-four million seven hundred and ninety thousand six hundred and seventy-seven) shares divided into:

(b) 37,972,886 (thirty-seven million nine hundred and seventy-two thousand eight hundred and eighty-six) Class A Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) per share divided into:

(i) 18,986,443 (eighteen million nine hundred and eighty-six thousand four hundred and forty-three) Sub-Class A1 Shares; and

(ii) 18,986,443 (eighteen million nine hundred and eighty-six thousand four hundred and forty-three) Sub-Class A2 Shares.

(c) 98,799,832 (ninety-eight million seven hundred and ninety-nine thousand eight hundred and thirty-two) Class B Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) per share divided into:

(i) 49,399,917 (forty-nine million three hundred and ninety-nine thousand nine hundred and seventeen) Sub-Class B1 Shares; and

(ii) 49,399,915 (forty-nine million three hundred and ninety-nine thousand nine hundred and fifteen) Sub-Class B2 Shares.

(d) 2,812,807 (two million eight hundred and twelve thousand eight hundred and seven) Class C Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) per share divided into:

(i) 1,406,404 (one million four hundred and six thousand four hundred and four) Sub-Class C1 Shares; and

(ii) 1,406,403 (one million four hundred and six thousand four hundred and three) Sub-Class C2 Shares.

(e) 1,054,802 (one million fifty-four thousand eight hundred and two) Class D Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) per share divided into:

(i) 527,401 (five hundred and twenty-seven thousand four hundred and one) Sub-Class D1 Shares; and

(ii) 527,401 (five hundred and twenty-seven thousand four hundred and one) Sub-Class D2 Shares.

(f) 28,809,951 (twenty-eight million eight hundred and nine thousand nine hundred and fifty-one) Preferred Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) per share.

- **Art. 7.3.** Subject to clause 7.4, before issuing any Shares or any other equity or debt securities (other than a bona fide issue of debt securities to a third party unconnected to the 3i Investors) , or rights to subscribe for any Shares or any other equity or debt securities, the Company shall offer them to every holder of Ordinary Shares in proportion to the proportion that the aggregate nominal value of his or its existing holding of Ordinary Shares bears to the aggregate nominal value of the total number of Shares in issue and the nominal value of any outstanding receivables advanced by the 3i Investors to the Company under a loan agreement, provided that in case of an issue of Ordinary Shares, the Company shall offer Ordinary Shares to every holder of Ordinary Shares in proportion to the proportion that his or its existing holding of Ordinary Shares bears to the total number of Ordinary Shares only (the Offer). If Ordinary Shares are proposed to be issued by the Company, the Company shall also offer Preferred Shares to the 3i Investors in proportion to the proportion that their existing holding of Preferred Shares bears to the total number of Shares in issue. The Preferred Shares may be issued to the 3i Investors against conversion of (part of) any outstanding receivables advanced by the 3i Investors to the Company under a loan agreement. The Offer to issue additional Preferred Shares to the 3i Investors in accordance with the previous sentence shall not be subject to pre-emption rights of other Shareholders under this clause 7.3. The Offer shall be made by notice stating the number or amount of Shares and/or equity or debt securities offered, the price at which they are being offered (the Offer Price) and any other terms of the Offer. The Offer shall remain open for the period (being not less than 28 calendar days) specified in the notice (the Offer Period). On the expiry of the Offer Period, any Shares and/or equity or debt securities not taken up under the Offer (the Excess Securities) shall be offered by the Company to any holders of Ordinary Shares indicating in its prior acceptance of the Offer that it wishes to take up any Excess Securities, failing which any securities or rights not taken up under the Offer may, at any time up to three months after the expiry of the Offer, be issued or granted by the Company at such price (being not less than the Offer

Price), on such terms (being no less favourable to the Company than the terms of the Offer), in such manner and to such persons as the Board with Investor Consent determines.

- **Art. 7.5.** Within two months following any Rescue Issue, the Board shall, acting in good faith that it is in the best interests of the Company, determine whether or not it wishes the Company to offer further securities to the holders of Class A Shares, Class C Shares and Class D Shares. If the Board elects that the Company

(g) should make such an offer, the Company shall offer to the holders of Class A Shares, Class C Shares and Class D Shares to subscribe to further Shares in proportion to the proportion that their existing holding of Class A Shares, Class C Shares and Class D Shares (borne to the total number of Shares in issue prior to the Rescue Issue); or

(h) should not make such an offer, the 3i Investors shall offer to each holder of Class A Shares, Class C Shares and Class D Shares such proportion of the Shares issued to the 3i Investors pursuant to the Rescue Issue as is equal to the proportion that the number of Shares held by such holder of Class A Shares, Class C Shares and Class D Shares bears to the total number of issued Shares prior to the Rescue Issue (in that case the Shares so transferred will be automatically converted in Class A Shares, Class C Shares or Class D Shares respectively); or

(i) should make such an offer, the Company shall offer to each holder of Class A Shares, Class C Shares and Class D Shares additional Class A Shares, Class C Shares and Class D Shares in proportion to the proportion that his existing holding of Class A Shares, Class C Shares and Class D Shares bears to the total number of Ordinary Shares in issue prior to the Rescue Issue. If Ordinary Shares are issued by the Company, the Company shall offer Preferred Shares to the 3i Investors in proportion to the proportion that the aggregate nominal value of their existing holding of Shares and amount of any outstanding receivables advanced by the 3i Investors to the Company under a loan agreement bears to the aggregate nominal value of the total number of Shares and outstanding amount of any outstanding receivables advanced by the 3i Investors to the Company under a loan agreement. This issuance of Preferred Shares shall not be subject to preemption rights of other Shareholders under this clause 7.5 and clause 7.3,

provided that in each case referred to under (a), (b) and (c), the offer shall (i) be to acquire the Shares on the same terms (including price) as those on which the 3i Investors acquired the Shares pursuant to the Rescue Issue and (ii) be open for acceptance by the holders of Class A Shares, Class C Shares and Class D Shares for a period of three months.

- **Art. 9.3.** Any Transfer of Shares:

(a) by a Herculean Manager to a Family Member or the trustees of a Family Trust in accordance with the rules set out for such a transfer under an Investment Agreement;

(b) by any 3i Investor to a 3i Related Party;

(c) by a 3i Investor to the Chairman or the Independent Committee Member (as such term is defined in an Investment Agreement);

(d) made in accordance with this article 9;

(e) made in accordance with article 10;

(f) made in accordance with the provisions of an Investment Agreement; and

(g) on and after a Sale or Listing,

shall be a Permitted Transfer and any person to whom Shares are transferred in accordance with this article 9.3 shall be a Permitted Transferee.

- **Art. 10.1.** Upon a person becoming a Leaver, if the Board with Investor Consent, acting in good faith that it is in the best interests of the Company, so resolves, each person (including LuxManco if the Leaver holds Shares indirectly through LuxManco) holding Leaver's Shares shall transfer the Leaver's Shares to such persons (being: (a) prospective employee (s) of any Group Company; (b) existing employee(s) of any Group Company; (c) the LuxManco (in which case the purchase price shall be lent by the Company) which will warehouse such Leaver's Shares and redistribute them at the request of the Board) as the Board may nominate by written notice to the Leaver (a Transfer Notice) within three months of the Termination Date of such Leaver. If:

(a) the Board does not issue a Transfer Notice to the Leaver within three months of the Termination Date of such Leaver; or

(b) completion of a transfer pursuant to this article 10.1 does not occur within three months of the Transfer Notice, the holders of Leaver's Shares (including LuxManco if the Leaver holds Shares indirectly through LuxManco) shall be entitled to retain such Leaver's Shares and the following provisions of this article 10 shall not apply to such Leaver's Shares.

- **Art. 12.1.** If the Majority Investors (the Drag Along Sellers) propose to transfer all of their Shares pursuant to a bona fide offer by an unconnected third party (or group of connected persons or persons acting in concert), other than a Permitted Transferee pursuant to clause 9.3 (the Transferee), all the other Shareholders (including any persons who become Shareholders upon exercise of any rights of subscription or conversion) (together the Compulsory Sellers) shall, if so required by the Drag Along Sellers by notice given to the Compulsory Sellers at any time before the proposed transfer (a Drag Along Notice), transfer (on such date, being no earlier than the date of the transfer by the Drag Along Sellers of their Shares, as may be specified by the Drag Along Sellers in the Drag Along Notice or otherwise) all of their



Shares to the Transferee on terms (including price) no less favourable than those applying to the transfer by any of the Drag Along Sellers. The Drag Along Notice shall specify:

- (a) the main terms of the contemplated transaction (including price);
- (b) the proposed date of the transfer; and
- (c) the name of the proposed transferee(s) and the person controlling the transferee(s)."

**- Art. 16. Delegation of powers.**

16.1 The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), who must be a Luxembourg resident and who may, but need not, be a Shareholder or a Manager, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the day-to-day management and affairs of the Company.

16.2 The Board is also authorised to appoint a person, who may, but need not be, a Manager, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

16.3 The Company shall be bound towards third parties by the signatures of any two Managers.

**- Art. 17. Liability of the Manager(s).** The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**- Art. 24.4.** Unless otherwise agreed by the General Meeting, and subject to any limitations or provisions to the contrary in an Investment Agreement, the net profit determined in compliance with the provisions of this article, to be distributed to the Shares (the Shares Profit) shall be allocated as follows:

(A) As long as the Money Multiple Hurdle has not been reached:

- 22% to the holders of Class A Shares (proportionally to their respective shareholding);
- 75.65% to the holders of Class B Shares (proportionally to their respective shareholding);
- 1.6% to the holders of Class C Shares (proportionally to their respective shareholding); and
- 0.75% to the holders of Class D Shares (proportionally to their respective shareholding).

(B) After the Money Multiple Hurdle has been reached:

- first, in paying to the holders of Class A Shares the first EUR 3 million of Excess Proceeds (proportionally to their respective shareholding)

- second, in paying to the holders of Class B Shares and Class C Shares the next EUR 8,111,111 of Excess Proceeds in the following proportions:

- (h) 96.23% to the holders of Class B Shares (proportionally to their respective shareholding); and
- (i) 2.74% to the holder(s) of Class C Shares (proportionally to their respective shareholding); and
- (j) 1.03% to the holder(s) of Class D Shares (proportionally to their respective shareholding); and
- third, in paying all remaining Shares Profit to Shareholders, in the following proportions:
- (k) 27% to the holders of Class A Shares (proportionally to their respective shareholding)
- (l) 70.249999% to the holders of Class B Shares (proportionally to their respective shareholding)
- (m) 0.000001% to the holders of the Preferred Shares (proportionally to their respective shareholding);
- (n) 2% to the holder(s) of Class C Shares (proportionally to their respective shareholding); and
- (o) 0.75% to the holder(s) of Class D Shares (proportionally to their respective shareholding).

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to (i) the registration in the share register of the changes in the Articles of the Company and to see to any formalities in connection therewith and (ii) to proceed to any formalities in connection with the resolutions taken hereabove.

*Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is approximately one thousand eight hundred and fifty Euro (EUR 1,850.).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de septembre.

Pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Herculean CC S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, avec un capital social de EUR 1.363.786,60 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157507 (la Société), constituée le 10 décembre 2010 suivant un acte reçu par le notaire soussigné, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 313 du 16 février 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu le 24 décembre 2010 suite à un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°605 du 31 mars 2011.

Ont comparu:

1. Mayflower L.P., un limited partnership enregistré selon le Limited Partnerships Law 1994 de Jersey, avec siège social à 22 Grenville Street, St Hellier, Jersey, enregistré à Jersey sous le numéro LP 282 (Mayflower), représenté par son gérant, 3i Investments plc, avec siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni;

2. 3i Buyouts 2010A L.P., un limited partnership enregistré selon le Limited Partnership Act 1907, avec siège social à 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni, immatriculé en Angleterre sous le numéro LP 13807 (3i Buyouts 2010A), représenté par son gérant, 3i Investments plc, avec siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni;

3. 3i Buyouts 2010B L.P., un limited partnership enregistré selon le Limited Partnership Act 1907, avec siège social à 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni, immatriculé en Angleterre sous le numéro LP 13808 (3i Buyouts 2010B), représenté par son gérant, 3i Investments plc, avec siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni;

4. 3i Buyouts 2010C L.P., un limited partnership enregistré selon le Limited Partnership Act 1907, avec siège social à 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni, immatriculé en Angleterre sous le numéro LP 13809 (3i Buyouts 2010C), représenté par son gérant, 3i Investments plc, avec siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni;

5. 3i Growth 2010 L.P., un limited partnership enregistré selon le Limited Partnership Act 1907, avec siège social à 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni, immatriculé en Angleterre sous le numéro LP 12631 (3i Growth), représenté par son gérant, 3i Investments plc, avec siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni;

6. Growth Co-invest 2010 L.P., un limited partnership enregistré selon le Limited Partnership Act 1907, avec siège social à 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni, immatriculé en Angleterre sous le numéro LP 14277 (Growth Co-invest), représenté par son gérant, 3i Investments plc, avec siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni;

7. 3i Europartners Va L.P., un limited partnership enregistré selon le Limited Partnerships Act 1907, ayant son siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni, enregistré en Angleterre sous le numéro LP 011419 (3i Europartners Va), représenté par son gérant, 3i Investments plc, avec siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni;

8. 3i Europartners Vb L.P., un limited partnership enregistré selon le Limited Partnerships Act 1907, ayant son siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni, enregistré en Angleterre sous le numéro LP 011420 (3i Europartners Vb), représenté par son gérant, 3i Investments plc, avec siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni;

(les parties listées aux points 1. à 8. ci-dessus étant collectivement dénommées les Entités 3i),

tous ici représentés par Lynn Elvinger, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 septembre 2011;

9. Sterling Testing S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, avec un capital social de 185.645,64 EUR et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B158005 (Sterling Testing),

ici représenté par Lynn Elvinger, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 septembre 2011;

10. M. Charles Arthur Noall, administrateur de sociétés, né le 26 mai 1959 à Redruth, Royaume-Uni, résidant à Kingfishers, Castlemaine Oast, Maidstone Road, Horsmonden, Kent, TN12, 8HB,

ici représenté par Lynn Elvinger, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

11. M. Ad Verkuyten, administrateur de sociétés, né le 11 août 1951 à Mlerlo, Pays-Bas, résidant à Haltenstrasse 25, 3906 Saas Fee, Suisse,

ici représenté par Lynn Elvinger, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 septembre 2011.

(chacun individuellement un Associé et ensemble les Associés);

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, agissant par le mandataire, demandent au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que la totalité des 33.753.718 (trente-trois millions sept cent cinquante-trois mille sept cent dix-huit) parts sociales de catégorie A divisées en 16.876.859 parts sociales de catégorie A1 et en 16.876.859 parts sociales de catégorie A2, la totalité des 99.854.634 (quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent cinquante-quatre mille six cent trente-quatre) parts sociales de catégorie B divisées en 49.927.318 parts sociales de catégorie B1 et en 49.927.316 parts sociales de catégorie B2, et la totalité des 2.770.308 (deux millions sept cent soixante-dix mille trois cent huit) parts sociales préférentielles de la Société ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de 1.363.786,60 EUR (un million trois cent soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-six euros et soixante centimes) sont dûment représentées à l'Assemblée, qui se trouve dûment constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation et, dans la mesure du nécessaire, ratification de la cession des 576.625 parts sociales de catégorie B1 et des 576.625 parts sociales de catégorie B2 des entités 3i à M. Ad Verkuyten;
3. Autorisation et approbation en rapport avec la création et l'émission de 2 (deux) nouvelles catégories de parts sociales (dénommées Parts Sociales de Catégorie D1 et Parts Sociales de Catégorie D2);
4. Reclassification des (i) 527.401 parts sociales de catégorie B1 en 527.401 parts sociales de catégorie D1 et des (ii) 527.401 parts sociales de catégorie B2 en 527.401 parts sociales de catégorie D2;
5. Autorisation et approbation de l'augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de 330.716,18 EUR, afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de 1.363.786,60 EUR à un montant de 1.694.502,78 EUR par la création et l'émission de 33.071.618 nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro chacune;
6. Souscription à et paiement en numéraire et en nature de l'augmentation de capital telle que mentionnée au point 5. ci-dessus;
7. Décision (i) d'ajouter et /ou modifier des définitions au "Chapitre I – Définitions" des statuts de la Société (les Statuts) et (ii) de modifier quelques articles des Statuts afin d'y refléter, entre autres, (a) la cession mentionnée au point 2. ci-dessus, (b) la création de nouvelles parts sociales en vertu des points 3. et 4. ci-dessus et (c) l'augmentation du capital social souscrit mentionnée aux points 5. et 6. ci-dessus;
8. Autorisations de modifier le registre de parts sociales de la Société; et
9. Divers.

III. l'Assemblée, après délibération, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

La totalité du capital social souscrit de la Société étant représentée à la présente Assemblée, chaque Associé représenté tel que décrit ci-avant décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué préalablement.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée note que les Entités 3i ont cédé en date du 23 septembre 2011, conformément à l'article 9.3 (c) des Statuts, 576.625 parts sociales de Catégorie B1 et 576.625 parts sociales de Catégorie B2 à M. Ad Verkuyten, dans mes proportions suivantes:

- (i) Mayflower a cédé 2.543 parts sociales de catégorie B1 et 2.543 parts sociales de catégorie B2 à M. Ad Verkuyten;
- (ii) 3i Europartners Va a cédé 120.211 parts sociales de catégorie B1 et 120.212 parts sociales de catégorie B2 à M. Ad Verkuyten;
- (iii) 3i Europartners Vb a cédé 133.250 parts sociales de catégorie B1 et 133.250 parts sociales de catégorie B2 à M. Ad Verkuyten;
- (iv) 3i Buyouts 2010A a cédé 137.738 parts sociales de catégorie B1 et 137.738 parts sociales de catégorie B2 à M. Ad Verkuyten;
- (v) 3i Buyouts 2010B a cédé 23.504 parts sociales de catégorie B1 et 23.503 parts sociales de catégorie B2 à M. Ad Verkuyten;
- (vi) 3i Buyouts 2010C a cédé 38.899 parts sociales de catégorie B1 et 38.899 parts sociales de catégorie B2 à M. Ad Verkuyten;
- (vii) 3i Growth 2010 LP a cédé 119.275 parts sociales de catégorie B1 et 119.275 parts sociales de catégorie B2 à M. Ad Verkuyten; et
- (viii) Growth Co-invest a cédé 1.205 parts sociales de catégorie B1 et 1.205 parts sociales de catégorie B2 à M. Ad Verkuyten (la Cession).

L'Assemblée décide, conformément à l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), d'approuver et, dans la mesure du nécessaire, de ratifier la Cession et d'accepter M. Ad Verkuyten en tant qu'associé de la Société à la date de la Cession.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver la création et l'émission de 2 (deux) nouvelles catégories de parts sociales: les parts sociales de catégorie D1 et les parts sociales de catégorie D2 (dénommées Parts Sociales de Catégorie D1 et Parts Sociales de Catégorie D2).

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de reclasser 527.401 (cinq cent vingt-sept mille quatre cent une) parts sociales de catégorie B1, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune et 527.401 (cinq cent vingt-sept mille quatre cent une) parts sociales de catégorie B2, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune, actuellement émises par la Société et détenues par M. Verkuyten, en (i) 527.401 (cinq cent vingt-sept mille quatre cent une) Parts Sociales de Catégorie D1 et (ii) 527.401 (cinq cent vingt-sept mille quatre cent une) Parts Sociales de Catégorie D2.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de 330.716,18 EUR (trois cent trente mille sept cent seize euros et dix-huit centimes d'euro) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 1.363.786,60 EUR (un million trois cent soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-six euros et soixante centimes d'euro) à un montant nominal de 1.694.502,78 EUR (un million six cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent deux euros et soixante-dix-huit centimes d'euro) au moyen de la création et de l'émission de 33.071.618 (trente-trois millions soixante et onze mille six cent dix-huit) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée accepte la souscription à l'augmentation du capital souscrit et sa libération complète effectuée selon les modalités suivantes:

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

Mayflower, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare (i) souscrire à 114.835 Parts Sociales Préférentielles de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune, pour un montant total de 1.148,35 EUR (mille cent quarante-huit euros et trente-cinq centimes d'euro) et (ii) les payer entièrement au moyen d'une conversion d'une partie d'une créance détenue contre la Société d'un montant de 1.148,35 EUR (mille cent quarante-huit euros et trente-cinq centimes d'euro).

3i Buyouts 2010A, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare (i) souscrire à 6.220.091 Parts Sociales Préférentielles de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune, pour un montant total de 62.200,91 EUR (soixante-deux mille deux cent euros et quatre-vingt-onze centimes d'euro) et (ii) les payer entièrement au moyen d'une conversion d'une partie d'une créance contre la Société d'un montant de 62.200,91 EUR (soixante-deux mille deux cent deux euros et quatre-vingt-onze centimes d'euro).

3i Buyouts 2010B, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare (i) souscrire à 1.061.376 Parts Sociales Préférentielles de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune, pour un montant total de 10.613,76 EUR (dix mille six cent treize euros et soixante-seize centimes d'euro) et (ii) les payer entièrement au moyen d'une conversion d'une partie d'une créance contre la Société d'un montant de 10.613,76 EUR (dix mille six cent treize euros et soixante-seize centimes d'euro).

3i Buyouts 2010C, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare (i) souscrire à 1.756.634 Parts Sociales Préférentielles de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune, pour un montant total de 17.566,34 EUR (dix-sept mille cinq cent soixante-six euros et trente-quatre centimes d'euro) et (ii) les payer entièrement au moyen d'une conversion d'une partie d'une créance contre la Société d'un montant de 17.566,34 EUR (dix-sept mille cinq cent soixante-six euros et trente-quatre centimes d'euro).

3i Growth, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare (i) souscrire à 5.386.300 Parts Sociales Préférentielles de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune, pour un montant total de 53.863 EUR (cinquante-trois mille huit cent soixante-trois euros) et (ii) les payer entièrement au moyen d'une conversion d'une partie d'une créance contre la Société d'un montant de 53.863 EUR (cinquante-trois mille huit cent soixante-trois euros).

Growth Co-invest, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare (i) souscrire à 54.423 Parts Sociales Préférentielles de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune, pour un montant total de 544,23 EUR (cinq cent quarante-quatre euros et vingt-trois centimes d'euro) et (ii) les payer entièrement au moyen d'une conversion d'une partie d'une créance contre la Société d'un montant de 544,23 EUR (cinq cent quarante-quatre euros et vingt-trois centimes d'euro).

3i Europartners Va, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare (i) souscrire à 5.428.593 Parts Sociales Préférentielles de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune, pour un montant total de 54.285,93 EUR (cinquante-quatre mille deux cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-treize centimes d'euro) et (ii) les payer entièrement au moyen

d'une conversion d'une partie d'une créance contre la Société d'un montant de 54.285,93 EUR (cinquante-quatre mille deux cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-treize centimes d'euro)

3i Europartners Vb, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare (i) souscrire à 6.017.391 Parts Sociales Préférentielles de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune, pour un montant total de 60.173,91 EUR (soixante mille cent soixante-treize euros et quatre-vingt-onze centimes d'euro) et (ii) les payer entièrement au moyen d'une conversion d'une partie d'une créance détenue contre la Société d'un montant de 60.173,91 EUR (soixante mille cent soixante-treize euros et quatre-vingt-onze centimes d'euro).

Sterling Testing S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare (i) souscrire à 2.109.584 Parts Sociales de Catégorie A1 et 2.109.584 Parts Sociales de Catégorie A2 de la Société ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune, pour un montant total de 42.191,68 EUR (quarante-deux mille cent quatre-vingt-onze euros et soixante-huit centimes d'euro) et (ii) les payer entièrement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 42.191,68 EUR (quarante-deux mille cent quatre-vingt-onze euros et soixante-huit centimes d'euro).

M. Peter Regan, en qualité de fiduciaire de la fondation Regan Children Capital Investment Trust du 5 septembre 2011 résidant à 3317 Toro Canyon Road, Austin, Texas 78746, Etats-Unis d'Amérique,

ci-après représenté par Lynn Elvinger, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 septembre 2011.

déclare (i) souscrire à 1.406.404 Parts Sociales de Catégorie C1 et à 1.406.403 Parts Sociales de Catégorie C2 de la Société ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune, pour un montant total de 28.128,07 EUR (vingt-huit mille cent vingt-huit euros et sept centimes d'euro) et (ii) les payer entièrement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 28.128,07 EUR (vingt-huit mille cent vingt-huit euros et sept centimes d'euro).

Le montant de l'apport en numéraire est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au moyen d'un certificat de blocage confirmant la disponibilité des fonds sur le compte social de la Société, et le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

L'Assemblée décide d'émettre et émet dès lors:

- 114.835 Parts Sociales Préférentielles à Mayflower;
- 6.220.091 Parts Sociales Préférentielles à 3i Buyouts 2010A;
- 1.061.376 Parts Sociales Préférentielles à 3i Buyouts 2010B;
- 1.756.634 Parts Sociales Préférentielles à 3i Buyouts 2010C;
- 5.386.300 Parts Sociales Préférentielles à 3i Growth;
- 54.423 Parts Sociales Préférentielles à Growth Co-invest;
- 5.428.593 Parts Sociales Préférentielles à 3i Europartners Va;
- 6.017.391 Parts Sociales Préférentielles à 3i Europartners Vb;
- 2.109.584 Parts Sociales de Catégorie A1 et 2.109.584 Parts Sociales de Catégorie A2 à Sterling Testing; et
- 1.406.404 Parts Sociales de Catégorie C1 et 1.406.403 Parts Sociales de Catégorie C2 à M. Pete Regan.

L'intégralité de l'apport effectué par les Associés et M. Regan sera attribuée au compte de capital social nominal de la Société.

La propriété, la cessibilité, le caractère certain et liquide et la valeur des créances apportées à la Société par Mayflower, 3i Buyouts 2010A, 3i Buyouts 2010B, 3i Buyouts 2010C, 3i Growth, Growth Co-invest, 3i Europartners Va, et 3i Europartners Vb (les Créances) sont certifiés par des certificats émis par les organes de gestion de Mayflower, de 3i Buyouts 2010A, de 3i Buyouts 2010B, de 3i Buyouts 2010C, de 3i Growth, de Growth Co-invest, de 3i Europartners Va, et de 3i Europartners Vb (les Certificats) qui confirment entre autres que la valeur des Créances est au moins de 260.396,43 EUR et que les Créances sont librement cessibles à la Société.

Une copie des Certificats, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Assemblée constate qu'à compter de la présente résolution, M. Peter Regan est considéré comme un associé de la Société, et qu'il a le droit de délibérer et de voter conformément aux droits attachés à ses parts sociales, sur les résolutions suivantes.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide en outre (i) d'ajouter et /ou de modifier quelques définitions au "Chapitre I – Définitions" des Statuts et (ii) de modifier l'article 6, l'article 7.3, l'article 7.5, l'article 9.3, l'article 10.1, l'article 12.1, l'article 16.1, l'article 17 et l'article 24.4 des Statuts de telle sorte qu'ils auront la teneur suivante:

- Parts Sociales de Catégorie D désigne les parts sociales ordinaires de Sous-catégorie D1 et D2 de 0.01 EUR dans le capital social souscrit de la Société
- Parts Sociales Ordinaires désigne les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C et les Parts Sociales de Catégorie D uniquement (excluant les Parts Sociales Préférentielles)
- Matières Réservées signifie une des questions ou des actions suivantes: [...]

(J) Employés

- Engager un employé en vertu de termes selon lesquels son contrat ne peut pas être résilié moyennant un préavis de quatre mois ou moins ou que ses émoluments et/ou commissions ou primes sont ou sont susceptibles de s'élever à 200.000 USD ou plus par an ou porter les émoluments et/ou commissions ou primes d'un employé à 200.000 USD ou plus par an ou varier les termes d'emploi d'un employé gagnant 200.000 USD ou plus par an.

- Recruter ou renvoyer tout gérant délégué ou augmenter ou changer le salaire annuel ou autres bénéfices de ce même gérant délégué de plus de 10 %.

- Signer toute convention collective ou contrat similaire avec tout syndicat ou organe de représentation des employés ou varier de manière matérielle les termes d'un tel contrat.

- Recettes signifie toutes les recettes reçues en rapport avec la détention des Parts Sociales, tous preferred equity certificates émis par la Société ou tous prêts octroyés par les Investisseurs 3i à la Société selon les termes d'un contrat de prêt, y compris les frais d'organisation visés par l'Accord d'Investissement, tous investissements complémentaires et le produit net de vente réellement reçus au comptant par les Investisseurs 3i avant la date de Sortie (à l'exception des distributions aux Investisseurs 3i qui ont été prises en compte pour les besoins d'une Sortie plus précoce quand le Seuil du Multiple Monétaire était satisfait).

- Parts Sociales désigne les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D et les Parts Sociales Préférentielles

- Sous-Catégorie D désigne les Parts Sociales de Sous-Catégorie D1 et les Parts Sociales de Sous-Catégorie D2

- Parts Sociales de Sous-Catégorie D1 désigne, ponctuellement, toutes les parts sociales émises et en circulation dans le capital social de la Société de sous-catégorie D1

- Parts Sociales de Sous-Catégorie D2 désigne, ponctuellement, toutes les parts sociales émises et en circulation dans le capital social de la Société de sous-catégorie D2

- **Art. 6. Capital social souscrit.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 1.647.906,77 EUR (un million six cent quarante sept mille neuf cent six euros et soixante-dix-sept centimes) représentés par 164.790.677 (cent soixante-quatre millions sept cent quatre-vingt-dix mille six cent soixante-dix-sept) Parts Sociales divisées en:

(a) 37.972.886 (trente-sept millions neuf cent soixante-douze mille huit cent quatre-vingt-six) Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune, divisées en:

(i) 18.986.443 (dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-six mille quatre cent quarante-trois) Parts Sociales de Sous-catégorie A1; et

(ii) 18.986.443 (dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-six mille quatre cent quarante-trois) Parts Sociales de Sous-catégorie A2.

(b) 98.799.832 (quatre-vingt-dix-huit millions sept cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent trente-deux) Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune, divisées en:

(i) 49.399.917 (quarante-neuf millions trois cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent dix-sept) Parts Sociales de Sous-catégorie B1; et

(ii) 49.399.915 (quarante-neuf millions trois cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quinze) Parts Sociales de Sous-catégorie B2.

(c) 2.812.807 (deux millions huit cent douze mille huit cent sept) Parts Sociales de Catégorie C d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune, divisées en:

(i) 1.406.404 (un million quatre cent six mille quatre cent quatre) Parts Sociales de Sous-catégorie C1; et

(ii) 1.406.403 (un million quatre cent six mille quatre cent trois) Parts Sociales de Sous-catégorie C2.

(d) 1,054,802 (un million cinquante-quatre mille huit cent deux) Parts Sociales de Catégorie D ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune, divisées en:

(i) 527.401 (cinq cent vingt-sept quatre cent une) Parts Sociales de Sous-catégorie D1; et

(ii) 527.401 (cinq cent vingt-sept quatre cent une) Parts Sociales de Sous-catégorie D2.

(e) 28.809.951 (vingt-huit millions huit cent neuf mille neuf cent cinquante et un) Parts Sociales Préférentielles d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune.

- **Art. 7.3.** Sous réserve de la clause 7.4, avant d'émettre toutes Parts Sociales, ou autres titres de participation ou titres de créance (autre que l'émission bona fide de titres de créance à une partie tiers non connectée aux Investisseurs 3i), ou droits de souscrire à toutes Parts Sociales ou autres titres de participation ou titres de créance, la Société les proposera à chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires en fonction de la proportion de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires détenues comparé à la valeur nominale du nombre total de Parts Sociales émises et la valeur nominale de l'encours des créances consenties par les Investisseurs 3i à la Société en vertu d'un contrat de prêt, à condition qu'en cas d'une émission de Parts Sociales Ordinaires, la Société proposera les Parts Sociales Ordinaires à chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires en fonction de la proportion du nombre de Parts Sociales Ordinaires détenues par rapport au nombre total de Parts Sociales Ordinaires uniquement (l'Offre). S'il est proposé d'émettre des Parts Sociales Ordinaires par la Société, la Société proposera aux Investisseurs 3i les Parts Sociales Préférentielles proportionnellement au nombre de Parts sociales Préférentielles détenues par rapport au nombre total de Parts Sociales émises. Les Parts Sociales Pré-

férentielles peuvent être émises aux Investisseurs 3i au moyen d'une conversion de (une partie de) l'encours des créances avancées par les Investisseurs 3i à la Société en vertu d'un contrat de prêt. L'Offre d'émettre des Parts Sociales Préférentielles additionnelles aux Investisseurs 3i en conformité avec la phrase précédente n'est pas soumise au droit de préemption des autres Associés en vertu de cette clause 7.3. L'Offre sera formulée moyennant une notification en indiquant le nombre ou le montant de Parts Sociales proposées, et/ou titres de participation ou titres de créances proposés, le prix auquel ils sont proposés (le Prix de l'Offre) et toutes les autres conditions de l'Offre. L'Offre restera valable pendant la durée (au moins 28 jours calendaires) spécifiée dans la notification (la Période de l'Offre). À l'expiration de la Période de l'Offre, toutes les Parts Sociales et/ou titres de participation ou titres de créances qui ne sont pas souscrites dans le cadre de l'Offre (les Titres Excédentaires) seront proposées par la Société à tout détenteur de Parts Sociales Ordinaires, qui devra indiquer dans son acceptation préalable de l'Offre qu'il souhaite souscrire à tous Titres Excédentaires, faute de quoi tous les titres ou droits non souscrits dans le cadre de l'Offre pourront, à tout moment jusqu'à trois mois après l'expiration de l'Offre, être émis ou accordés par la Société à tel prix (n'étant pas inférieur au Prix de l'Offre), à telles conditions (au moins aussi favorables pour la Société que les conditions de l'Offre), de telle manière et à telles personnes tel que déterminé par le Conseil avec le Consentement des Investisseurs.

- **Art. 7.5.** Dans les deux mois suivant toute Émission de Secours, le Conseil, agissant en toute bonne foi dans le meilleur intérêt de la Société, déterminera s'il souhaite ou non que la Société propose d'autres actions et obligations aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, Parts Sociales de Catégorie C et Parts Sociales de Catégorie D. Si le Conseil estime que la Société

(a) devrait faire une telle offre, la Société proposera aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, Parts Sociales de Catégorie C et Parts Sociales de Catégorie D de souscrire à d'autres Parts Sociales proportionnellement au nombre actuel de Parts Sociales de Catégorie A, Parts Sociales de Catégorie C et Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent (eu égard au nombre de Parts Sociales émises avant l'Émission de Secours); ou

(b) ne devrait pas faire une telle offre, les Investisseurs 3i proposeront alors à chaque détenteur de Parts Sociales de Catégorie A, Parts Sociales de Catégorie C et Parts Sociales de Catégorie D d'acquérir une telle proportion des Parts Sociales émises en faveur des Investisseurs 3i conformément à l'Émission de Secours qui est égal à la proportion du nombre de Parts Sociales détenues par ce détenteur de Parts Sociales de Catégorie A, Parts Sociales de Catégorie C et Parts Sociales de Catégorie D par rapport au nombre total de Parts Sociales émises avant l'Émission de Secours (dans ce cas, les Parts Sociales ainsi transférées seront automatiquement converties en Parts Sociales de Catégorie A, Parts Sociales de Catégorie C ou Parts Sociales de Catégories D respectivement); ou

(c) devrait faire une telle offre, la Société proposera à chaque détenteur de Parts Sociales de Catégorie A, Parts Sociales de Catégorie C et Parts Sociales de Catégorie D d'acquérir des Parts Sociales de Catégorie A, Parts Sociales de Catégorie C et Parts Sociales de Catégorie D additionnelles en fonction de la proportion des Parts Sociales de Catégorie A, Parts Sociales de Catégorie C et Parts Sociales de Catégorie D qu'il détient par rapport au nombre total de Parts Sociales Ordinaires émises avant l'Émission de Secours. Si des Parts Sociales Ordinaires sont émises par la Société, la Société proposera aux Investisseurs 3i les Parts Sociales Préférentielles en fonction de la proportion de la valeur nominale globale des Parts Sociales détenues et le montant des encours des créances avancées par les Investisseurs 3i à la Société en vertu d'un contrat de prêt par rapport à la valeur nominale globale du nombre total de Parts Sociales et montant de l'encours des créances avancées par les Investisseurs 3i à la Société en vertu d'un contrat de prêt. Cette émission de Parts Sociales Préférentielles n'est pas soumise au droit de préemption des autres Associés en vertu de cette clause 7.5 et la clause 7.3,

étant entendu que dans chaque cas visé sous les points (a), (b) et (c), l'offre doit (i) être faite en vue d'acquérir des Parts Sociales selon les mêmes conditions (incluant le prix) que celles pour lesquelles les Investisseurs 3i ont acquis les Parts Sociales suite à l'Émission de Secours et (ii) être ouverte pour approbation des porteurs de Parts Sociales de Catégorie A, Parts Sociales de Catégorie C et Parts Sociales de Catégorie D pour une période de trois mois.

- **Art. 9.3.** Tout Transfert de Parts Sociales:

(a) par un Gérant Herculean à un Membre de la famille ou les trustees d'une Fondation familiale conformément aux règles établies pour un tel transfert sous un Accord d'Investissement;

(b) par un Investisseur 3i à une Partie apparentée 3i;

(c) par un Investisseur 3i au Président ou au Membre Indépendant du Comité (tel que ce terme est défini dans un Accord d'Investissement);

(d) effectué conformément au présent article 9;

(e) effectué conformément à l'article 10;

(f) effectué en conformité avec les dispositions d'un Accord d'Investissement; et

(g) effectué lors d'une Vente ou Admission à la cote,

sera considéré comme un Transfert Autorisé et tout individu auquel les Parts Sociales seront cédées conformément au présent article 9.3 sera considéré comme un Cessionnaire Autorisé.

- **Art. 10.1.** Dès qu'un individu deviendra un Membre Sortant, et si le Conseil avec le Consentement des Investisseurs, agissant en toute bonne foi dans le meilleur intérêt de la Société, en décide ainsi, chaque individu (y compris LuxManco si le Membre Sortant est porteur de Parts Sociales présumées indirectement détenues par LuxManco) détenant des Parts

Sociales du Membre Sortant devra céder les parts du Membre Sortant à ces individus (à savoir: (a) l'employé ou les employés éventuels de toute Société du Groupe; (b) le ou les employés existants de toute Société du Groupe; (c) LuxManco (dans quel cas le prix d'achat sera prêté par la Société) qui entreposera ces Parts Sociales du Membre Sortant et les redistribuera à la demande du Conseil) que le Conseil pourra désigner par un avis écrit au Membre Sortant (Avis de Cession) dans les trois mois à compter de la Date de Départ dudit Membre Sortant. Si:

(a) le Conseil n'émet pas un Avis de Cession à l'attention du Membre Sortant dans les trois mois à compter de la Date de Départ de ce Membre Sortant, ou

(b) la finalisation d'une cession en vertu du présent article 10.1 ne se produit pas dans les trois mois à compter de l'Avis de Transfert,

les porteurs de Parts Sociales du Membre Sortant (y compris LuxManco si le Membre Sortant détient des Parts Sociales indirectement par LuxManco) auront le droit de conserver lesdites Parts Sociales et les dispositions suivantes du présent article 10 ne s'appliqueront pas à ces Parts Sociales.

- **Art. 12.1.** Si les Investisseurs Majoritaires (les Vendeurs par Vente Forcée ou Vendeurs par Sortie Conjointe) proposent de céder toutes leurs Parts Sociales suite à une offre bona fide par une partie tiers non connectée (un groupe de personnes connectées ou des personnes agissant de concert) autre qu'un Bénéficiaire Autorisé (ou Cessionnaire Autorisé) selon la clause 9.3 (le Bénéficiaire ou Cessionnaire), tous les autres Associés (y compris les personnes devenant Associés par l'exercice de tous droits de souscription ou de conversion) (dans leur ensemble les Vendeurs Forcés) devront, si les Vendeurs de Sortie Conjointe en font la demande par l'intermédiaire d'un avis à l'attention desdits Vendeurs Forcés à tout moment précédent la proposition de cession (un Avis de Vente Forcée ou Avis de Sortie Conjointe), céder (au plus tôt à la date du transfert de leurs Parts Sociales par les Vendeurs de sortie conjointe telle qu'ils l'auront spécifiée dans l'Avis de Sortie Conjointe ou autre) toutes leurs Parts Sociales au Cessionnaire à des conditions (incluant le prix) non moins favorables que celles applicables à la cession effectuée par un quelconque Vendeur de Sortie Conjointe. L'Avis de Sortie Conjointe devra stipuler:

(p) les principales conditions de la transaction abordée (y compris le prix);

(b) la date envisagée pour la cession; et

(c) le nom du ou des bénéficiaires proposés et la personne contrôlant le ou les bénéficiaires.

- **Art. 16. Délégation de pouvoirs.**

16.1 Le Conseil peut nommer une personne (délégué à la gestion journalière), devant impérativement résider au Luxembourg, Associé ou non, Gérant ou non, et disposant des pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

16.2 Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

16.3 La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants.

- **Art. 17. Responsabilité du ou des Gérant(s).** Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

- **Art. 24.4.** Sauf convention contraire de l'Assemblée Générale, et sous réserve de limitations ou de dispositions contraires dans le cadre d'un Accord d'Investissement, les bénéfices nets déterminés conformément aux dispositions du présent article, devant être distribués aux Parts Sociales (ci-après les Bénéfices par Part Sociale) seront attribués comme suit:

(A) tant que le Seuil Monétaire Multiple n'aura pas été atteint:

- 22 % aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie A (proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent);

-75,65 % aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie B (proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent);

-1,6 % aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie C (proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent);

-0,75 % aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie D (proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent);

(B) une fois que le Seuil Monétaire Multiple aura été atteint:

- en premier lieu, en payant aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie A les premiers 3 millions EUR de Produit Excédentaire (proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent);

- en deuxième lieu, en payant aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie B et de Catégorie C les 8 111 111 EUR de Produit Excédentaire dans les proportions suivantes:

(q) 96,23 % aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie B (proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent); et

(b) 2,74 % aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie C (proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent); et



(c) 1,03 % aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie D (proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent); et

- en troisième lieu, en payant la totalité du solde des Bénéfices par Part Sociale aux Associés, dans les proportions suivantes:

(a) 27 % aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie A (proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent);

(b) 70,249999 % aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie B (proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent);

(c) 0,000001 % aux porteurs de Parts Sociales Préférentielles (proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent);

(d) 2 % aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie C (proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent); et

(e) 0,75 % aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie D (proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent)

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements intervenus ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de procéder au nom de la Société (i) à l'inscription dans le registre de parts sociales des changements aux Statuts de la Société et de pourvoir aux formalités y relatives et (ii) de procéder aux formalités relatives aux résolutions ci-dessus.

#### *Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille huit cent cinquante euros (EUR 1.850,-)

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: L. Elvinger et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 septembre 2011. LAC/2011/42877. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,  
Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136405/837.

(110157345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

#### **Palmes Invest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 151.094.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société PALMES INVEST SPF S.A., société anonyme: Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

Pour: PALMES INVEST SPF S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136785/18.

(110157581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

**Tradep S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 70.007.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011138458/10.

(110160163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

**Pecora Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 149.886.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société PECORA PRIVATE S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

*Pour: PECORA PRIVATE S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136787/18.

(110157578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

**Pemar Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 158.692.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société PEMAR PRIVATE S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

*Pour: PEMAR PRIVATE S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136788/18.

(110157572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

**Petite Global S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 156.713.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société PETITE GLOBAL S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

Pour: *PETITE GLOBAL S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136789/18.

(110157569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Prairie Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 159.460.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société PRAIRIE PRIVATE S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

Pour: *PRAIRIE PRIVATE S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136791/18.

(110157565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**PRANITAS GROUP S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 148.307.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société PRANITAS GROUP S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Pour: *PRANITAS GROUP S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136792/19.

(110157400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Abacus Financial Assets Recovery Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.196.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 12 septembre 2011, les administrateurs ont décidé:

- de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.
- De mettre à jour les informations détenues par le registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg comme suit:

L'adresse professionnelle de Messieurs Christophe DAVEZAC, Frédéric SALVADORE et José CORREIA, administrateurs de la société, a changé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011 et se trouve dorénavant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011138616/17.

(110160536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

---

**Ragenira Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 150.508.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société RAGENIRA PRIVATE S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

Pour: RAGENIRA PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136794/18.

(110157558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**AMO Holding 8 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.576.

L'Assemblée générale du 7 octobre 2011 a pris acte de la démission de Monsieur Juan RIOS, administrateur.

L'Assemblée générale a décidé de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Henk SCHEFFER, avec adresse professionnelle au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.

Monsieur SCHEFFER a été nommé pour une période de quatre (4) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138627/14.

(110160795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

---

**Resort Investment S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 70.377.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société RESORT INVESTMENT S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

*Pour RESORT INVESTMENT S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136795/19.

(110157399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Alternative Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 54.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Alternative Strategy Sicav*

Caceis Bank Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011138624/12.

(110160736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

---

**Anziehend Mode und Anderes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 26, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 98.819.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le gérant*

Référence de publication: 2011138607/10.

(110161057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

---

**Apollo Redos II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011138608/10.

(110160338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

---

**ArcelorMittal Greenfield S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.950.

L'Assemblée générale du 7 octobre 2011 a pris acte de la démission de Monsieur Juan Rios, administrateur.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138609/10.

(110160754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

---

**SEALUX S.A., Société d'Expertise Automobiles Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8331 Capellen, 1, route d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 75.660.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société en date du 17 mai 2011:

1. L'Assemblée décide de procéder au renouvellement des mandats des trois administrateurs de la société;

- a) Monsieur Louis Petit
- b) Monsieur Vincent Petit
- c) Madame Cécile Petit,

Elle décide également de renouveler les mandats de ses deux administrateurs délégués:

- a) Monsieur Louis Petit
- b) Monsieur Vincent Petit.

Enfin, le mandat de commissaire aux comptes de la société FISCALITE, COMPTABILITE, GESTION, S.à r.l., en abrégé FISCOGES, S.à r.l., ayant désormais son siège social à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, R.C.S. Luxembourg section B numéro 61.07, est également renouvelé.

Leurs mandats viendront à expiration lors de l'Assemblée générale de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

Louis Petit / Vincent Petit

*Administrateur Administrateur-délégué / Administrateur Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2011139773/24.

(110162065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

---

**Ateliers Arthur Graas S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 10, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 89.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011138612/10.

(110160691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

---

**Aclee S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2011138617/10.

(110160502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

---

**Adepa Global Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.609.

[Extrait du] Procès-verbal du Conseil d'Administration de la société [du] 29 Juin 2011

(...)

*Troisième Résolution*

Le Conseil prend note de la démission de Mr. Carlos Gisleno Morales Martinol (...).

(...)

Pour extrait conforme  
Mr Carlos Alberto Morales López / Mr Javier Valls Martínez  
*Administrateur*

Référence de publication: 2011138618/15.

(110160915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

---

**Inesia S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 66.931.

—  
Suite à résolution en date du 30 septembre 2011, les associés de la société ont décidé d'élire Paolo Alonzi, ayant son adresse professionnelle au 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL, Royaume-Uni, comme administrateur de la société pour une durée indéterminée, avec effet au 30 septembre 2011.

Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit:

- Paolo Alonzi
- Michael Kidd
- Anne-Marie Phipps
- Dominique Ransquin

Luxembourg, le 5 octobre 2011

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011139169/19.

(110160642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

---

**Alsace Lorraine Transports Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 74.155.

—  
La société Fiduciaire Cabexco SARL, avec siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer (Centre Helfent), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.890, porte à la connaissance des tiers la démission, avec effet immédiat, de son mandat de commissaire aux comptes de la société ALSACE LORRAINE TRANSPORTS LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.155.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 7 octobre 2011.

*Le Commissaire aux Comptes*

Référence de publication: 2011138623/15.

(110160585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

---

**JES, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 86.539.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet du rectificatif:

Référence: L090120258

Date: 03/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

*Administrateur*

Référence de publication: 2011136436/14.

(110157865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**SV Constructions, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7415 Brouch, 42, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.727.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011140667/10.

(110162264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

---

**Symbols S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.312.

suite à une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 1<sup>er</sup> août 2011 il a été convenu ce qui suit:

- Le siège social de SYMBOLS S.A. est transféré au:

23, rue Aldringen

L - 1118 Luxembourg

- L'adresse de l'administrateur et administrateur-délégué INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A. est transférée au:

23, rue Aldringen

L - 1118 Luxembourg

- L'adresse du commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION est transférée au:

23, rue Aldringen

L - 1118 Luxembourg

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

SYMBOLS S.A.

Signature

Référence de publication: 2011140668/20.

(110162457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

---

**Tootsie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8361 Goetzingen, 1, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 82.511.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 10 octobre 2011*

L'associé unique a révoqué Monsieur Carmelo SPECIALE (né le 7 janvier 1967 à Luxembourg et demeurant au 27, boulevard de la Fraternité à L - 1541 Luxembourg) de son poste de gérant technique, avec effet immédiat.

L'associé unique a accepté la démission de Madame Sophie KINNEN (née le 11 juin 1968 à Differdange (Luxembourg) et demeurant au 122, rue Principale à L-4698 Lasauvage) de son poste de gérante administrative, avec effet immédiat.

L'associé unique a accepté la nomination de Madame Sophie KINNEN (née le 11 juin 1968 à Differdange (Luxembourg) et demeurant au 122, rue Principale à L-4698 Lasauvage) en tant que gérant unique, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

A compter de ce jour, la société est valablement engagée par la signature du gérant unique. Pour extrait sincère et conforme

Pour extrait sincère et conforme

Sophie KINNEN

Associée unique

Référence de publication: 2011140670/20.

(110162404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

---